

83489

83489

ESSAI
HISTORIQUE
ET

ANALYTIQUE

DES EAUX ET DES BOUES
DE SAINT AMAND,

Où l'on examine leurs Principes,
leurs Vertus, & particulièrement
l'utilité des Établissements nou-
veaux relatifs à leur usage.

*Par le Sieur DESMILLEVILLE,
Médecin des Hôpitaux du Roi à Lille
en Flandres & Intendant de ces Eaux.*



A VALENCIENNES,

Chez la Veuve J. B. G. HENRY, Imprimeur du Roi.

*Se trouve à Paris chez VINCENT Libraire,
& à Lille chez JACQUE' Libraire.*

Avec Approbation & Privilège du Roi.

1780

HISTOIRE

ET

DE

DES

SAINTS

DE

LA

SAINT

DE

LA

SAINT

DE

LA

SAINT

DE

LA

SAINT

DE

LA

SAINT

DE



A MESSIRE

LOUIS-GABRIEL TABOUREAU

DES REAUX,

CHEVALIER,

Conseiller du Roi en ses Conseils,
Maître des Requêtes ordinaire
de son Hôtel, Conseiller hono-
raire au Parlement de Paris,
Intendant du Haynaut.

MONSIEUR,

*Rien ne m'a été plus flatteur que de
remplir vos ordres & vos desirs, en
donnant au Public un petit Ouvrage,*

qui puisse lui rappeler les Vertus des
Eaux & Boues minérales de Saint
Amand, & lui démontrer l'utilité des
nouveaux établissemens qu'on y a fait.
A qui pourrai-je plus dignement le
présenter qu'à Votre Grandeur, dont
l'amour & le zèle pour le bien public
sont si généralement reconnus. Je vous
supplie donc, MONSIEUR, de
recevoir ce foible fruit de mes travaux
comme un hommage dû à vos vertus &
à votre cœur bienfaisant.

Je suis avec un très-profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur,
DESMILLEVILLE.



ESSAI

HISTORIQUE
ET

ANALYTIQUE

DES EAUX ET DES BOUES
DE SAINT AMAND,

*Où l'on examine leurs Principes, leurs
Vertus, & particulièrement l'utilité
des Établissements nouveaux relatifs
à leur usage.*

AVANT-PROPOS.

LES maladies aiguës trouvent
souvent leur guérison dans
les efforts de la nature, qui
seule opere des crises salu-
taires. Les maladies chroniques n'ont

presque jamais cet avantage : mais une sage providence y supplée en mille manieres. Cette Mere de tous les Êtres veille sans cesse à leur conservation. C'est elle qui nous découvre & nous fournit tous les jours de nouveaux moyens pour guérir les maux les plus désespérés. Parmi les secours multipliés qu'elle offre au soulagement de l'humanité, les Eaux minérales tiennent à bon droit un rang distingué. Les guérisons extraordinaires qu'elles ont souvent opérées, auroient paru tenir du miracle, si la Chymie ne nous avoit enfin conduits à la connoissance de la nature & des vertus curatives de ces Eaux. L'expérience journaliere vérifie les avantages de cette découverte. Rien sans doute n'est plus propre à inspirer la confiance, que les cures surprenantes que nous devons chaque année à l'usage de ces précieux Remèdes.

Ce n'est que d'après des moyens aussi persuasifs, que j'ose rappeler au public les vertus des Eaux minérales de Saint Amand, & c'est par les observations multipliées & recueillies

dans les meilleurs ouvrages que nous avons sur ces mêmes Eaux, que j'espère de démontrer tout ce que je vais avancer.

L'on trouve aussi aux Sources de Saint Amand des Boues minérales où des milliers de personnes ont recouvré l'usage de leurs membres paralyfés ou roidis ; où des malades rongés de dartres, d'érésipelles & d'ulcères les plus opiniâtres à la peau ont été radicalement guéris ; où enfin une infinité d'autres attaqués de rhumatismes, de douleurs articulaires, même d'anchiloses naissantes, de convulsions ou d'ébranlements de nerfs, ont trouvé du soulagement, & même la guérison, après l'usage inutilement employé des Remèdes indiqués en pareilles maladies, qui font souvent le désespoir de la Médecine.

Je ne prétends point attribuer aux Eaux & aux Boues minérales de Saint Amand, d'autres vertus ni d'autres qualités que celles qui leur ont été reconnues par les Auteurs anciens & modernes qui en ont écrit. * Je me

* Parmi ceux de leurs Ouvrages qui méritent attention, les principaux sont 1°. Un Traité par

servirai des observations aussi exactes qu'instructives qu'ils nous ont laissé, depuis le renouvellement de l'usage de ces Eaux, par le Médecin Héroguelle en 1682; & je prouverai par ces Auteurs mêmes que les ouvrages que l'on fait actuellement à ces Fon-

Héroguelle, intitulé : *La Vraie Panacée*, dédié à Louis le Grand, impression de Tournay. 1685.

2°. Trois Lettres manuscrites de Mr. Brisseau, Médecin des Hôpitaux du Roi à Tournay, dont deux adressées à Mr. Fagon, premier Médecin du Roi Louis XIV. & une troisième à un Médecin de ses amis, dont je possède les Originaux, ainsi que d'autres Manuscrits relatifs à ces Eaux. Le tout écrit depuis les années 1697. jusques & compris 1700.

3°. Un Traité des Eaux minérales de Saint Amand, par Mignot Médecin des Hôpitaux du Roi à Mons, imprimé à Valenciennes en 1700.

4°. Le Temple d'Esculape par Pithoys, ou Journal de ce qui s'étoit passé de plus particulier à ces Eaux en 1700, imprimé la même année à Valenciennes.

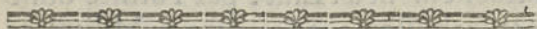
5°. Un Traité des Eaux minérales de Saint Amand, par Mr. Brassard, qui en étoit Médecin & Directeur, Edition de Lille. 1714.

6°. Mr. Morand a donné un Mémoire à l'Académie sur ces Eaux, qui se trouve inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, 24 Avril 1743.

7°. Des Observations par le Sr. Goffe, Médecin de l'Hôpital Royal Militaire de Saint Amand & Pensionnaire de cette Ville, imprimées à Douay en 1750.

8°. Enfin un Essai physique sur ces Eaux minérales, par Mr. Bouquié, Chirurgien-Aide-Major des Armées du Roi, & Chirurgien en chef du même Hôpital, Lille 1750.

taines & Boues minérales, ne tendent qu'à leur perfection. En effet ils conservent & concentrent les principes de ces Remèdes; ils en rendent l'usage plus étendu, plus commode, & infiniment plus aisé à continuer. Telles sont les considérations qui m'engagent à présenter en raccourci l'Histoire de ces Fontaines, pour suivre les différents moyens qu'on a employé jusqu'à présent, dans la vûe de parvenir à la perfection où elles arriveront sans doute par les soins de Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de Saint Amand, qui joignent la générosité à tous les sentiments que l'humanité peut inspirer



CHAPITRE PREMIER.

Découverte des Eaux minérales de Saint Amand, & de leurs effets, avec le détail de leurs différents progrès.

Saint Amand est une petite Ville des Pays-bas dans le Comté de la Flandre Françoise. Elle est située sur la Riviere de la Scarpe, à trois lieues environ de Valenciennes, quatre de

Tournay, six de Douay, huit de Lille & quarante-cinq de Paris. Elle doit son origine à l'établissement d'une Abbaye que Saint Amand Evêque de Mastrick y fit en 639, cette Abbaye fut dotée par Dagobert premier. Devenue célèbre par sa régularité & par la beauté de ses édifices, elle n'a point cessé depuis de donner des secours distingués dans les différents besoins de l'État & d'être agréable au Souverain : mais ce qu'elle fait aujourd'hui pour l'avantage des Sources minérales situées dans ses domaines est une preuve nouvelle & bien éclatante de son amour pour le bien public, & de son attachement à l'État, par l'utilité dont cet établissement doit être au Militaire.

A trois quarts de lieues, au levant de cette Abbaye, & de la Ville dont elle fait partie, se trouvent les Sources minérales dont il est question. Elles sont situées à l'extrémité d'un petit hameau, & dans une prairie entourée de toutes parts d'un bois considérable qui porte le nom de la même Abbaye.

On n'y connoissoit anciennement

qu'une seule Fontaine, que l'on appelloit *le Bouillon*, à cause fans doute du mouvement continuel de ses Eaux, produit par la quantité de bulles d'air qui sortent du fond de cette Source, & à cause des autres révolutions auxquelles elle est sujette.

De tous les bâtimens dont cette Fontaine paroissoit avoir été autrefois entourée, il ne restoit plus, au siècle dernier, qu'une Ferme voisine qui portoit le nom de cette même Fontaine. Ceux qui occupoient cette Ferme de pere en fils, sembloient être les seuls gardiens & dépositaires de ces Eaux, où ils voyoient chaque année différens graveleux de la contrée venir puiser leur soulagement & leur guérison; c'est sur cette réputation que l'Archiduc Léopold Gouverneur des Pays-bas, y fut amené par son Médecin, vers le milieu du siècle passé, après la Bataille de Lens donnée en 1648; & ce Prince attaqué de colique néphrétique & de gravier, fut parfaitement guéri par l'usage de ces Eaux.

Une cure aussi remarquable, opérée sur la personne d'un Souverain, arriva

l'attention du public , & particulièrement de Mr. Dubois alors Abbé de Saint Amand , Propriétaire de cette Fontaine. Il fut engagé par l'Archiduc à mettre la première pierre au rétablissement de cette Source qui étoit souvent surmontée par des eaux bourbeuses & étrangères des environs. Elle-même charioit, comme elle fait encore, avec ses bouillons, des bois pourris, du charbon & d'autres matières étrangères ; ce qui rendoit souvent ses Eaux désagréables, & ce qui rebutoit les buveurs.

Les premières vûes furent de donner à ces Eaux la pureté qu'elles pouvoient avoir en sortant de leur source. On s'avisa en conséquence de bâtir un coffre de maçonnerie en rond, sur un cercle de bois suspendu en l'air par quatre cables. Après que cette maçonnerie fut séchée & raffermie, on la descendit perpendiculairement dans le bassin, au fond duquel on avoit placé transversalement une grosse poutre de trente pieds de long, qui devoit lui servir d'appui : mais ce coffre de maçonnerie rencontrant, lorsqu'on le

lâcha, un fond moins solide d'un côté, se renversa, & forma une sorte de voûte sur l'embouchure de cette source, dont le diamètre paroît avoir environ huit pieds. Les eaux se trouvant alors comprimées & arrêtées à leur sortie, se firent jour à dix pas, du côté du levant de l'ancienne source, & formèrent une nouvelle Fontaine dont on se servit long-temps. Les eaux en paroïssent être les mêmes que celles de la primitive.

La Guerre survint dans la Flandre. Saint Amand, par sa situation, est un poste souvent disputé par les Armées; c'est ce qui en écarta les buveurs, & suspendit les vûes du rétablissement projeté. La négligence enfin jetta de nouveau ces sources dans l'oubli jusqu'en 1682. Alors un Médecin d'Arras nommé Héroguelle établi à Tournay, homme zélé & assez instruit de la Chymie de son temps, lassé d'analyser des Eaux minérales dans les environs de cette dernière Ville, & de les prôner inutilement au public, apprit qu'il y avoit une Fontaine chaude à Saint Amand, dont il pourroit tirer un meil-

leur parti. Il vint y fixer sa demeure ; & après l'analyse de ces Eaux , il les jugea bonnes contre beaucoup de maladies ; il en guérit même des plus désespérées. Il s'étoit attaché particulièrement aux Eaux du nouveau bassin , à qui il donna le nom de *Grand Bouillon*. Il se flatta de l'honneur de cette découverte , au moins lui avons-nous beaucoup d'obligations ; car il est le premier qui rendit ces Eaux célèbres par un *Traité* qu'il fit en 1685 , sur leurs vertus & leurs propriétés.

Les cures singulieres qui s'opéroient à cette Fontaine , les soins que ce Médecin laborieux se donnoit , excitèrent la curiosité & l'émulation de ceux des Villes voisines. Mr. Brisseau Médecin des Hôpitaux du Roi à Tournay , homme sçavant & respecté de ses Confrères , se rendit plusieurs fois à Saint Amand , pour s'assurer du mérite de ces Eaux , & de la vérité des guérisons qu'on leur attribuoit. Enfin , convaincu par les faits , il prit confiance à l'efficacité de ces remèdes , & l'inspira à plusieurs Médecins des Villes du canton , qui traitoient cette préten-

due découverte de bagatelle, & qui regardoient ces eaux comme maréageuses & sentant la boue.

Cependant Mr. Brisseau vint à bout de fixer le jugement du public par ses épreuves réitérées, & par la considération qu'il méritoit. L'expérience, comme j'ai déjà dit, plus persuasive encore, donna une réputation brillante à la Fontaine Bouillon, & vint à l'appui d'Héroguelle.

Après quantité d'épreuves heureuses, Mr. Brisseau entreprit à Tournay, avec le seul usage de ces Eaux, une cure presque déespérée. „ Une jeune „ Demoiselle (dit ce Médecin dans „ sa première Lettre à Mr. Fagon) „ étoit réduite à l'extrémité par une „ dureté du ventre, avec fièvre lente, „ & vomissement de bile noire, le „ tout causé par une suppression des „ mois. Comme le mal pressoit & ne „ donnoit pas le temps d'attendre une „ meilleure saison, je les lui fis boire „ dans son lit, au mois de Février, „ pendant une rude gélée; elles pas- „ serent à merveille, & la tirèrent „ d'affaire. „ Une cure si extraordi-

naire étonna les Médecins. Une autre non moins frappante acheva de persuader le public ; sur-tout par le rang de celui à qui la malade appartenoit. Mr. de Choiseul Evêque de Tournay, fit venir à ces Eaux, par le conseil de Mr. Brisseau, Madame l'Abbesse du Sauvoir sa nièce ; elle y fut entièrement guérie d'une tumeur squireuse au foie.

La Province voyoit des cures admirables se multiplier tous les jours aux Eaux de Saint Amand. La gravelle sur-tout, dont les Flamands étoient autrefois très-incommodés, y trouvoient toujours du soulagement, souvent même la guérison. Mr. Brisseau d'un autre côté démontroit la nécessité de faire les travaux convenables, pour avoir ces Eaux plus pures, & meilleures encore, s'il étoit possible. Enfin les Villes voisines consentirent à être cotisées pour en faire la dépense : mais des difficultés & la Guerre survenant de nouveau, en suspendirent l'exécution. Il étoit réservé au Règne glorieux de Louis le Grand, & aux attentions particulieres du Maréchal de

Boufflers , alors Gouverneur de la Flandre Françoise , d'entamer un ouvrage si utile à l'humanité. Ce Gouverneur instruit des vertus des Eaux minérales de Saint Amand , s'y rendit plusieurs fois avec Mr. le Maréchal de Vauban , Mr. de Bagnols Intendant , Mr. de Megregny Lieutenant-général , & les Sieurs Brisseau & Bourdon Médecins des Hôpitaux du Roi. On résolut de rétablir la première Fontaine , & d'employer les moyens de rendre ses Eaux plus chaudes & plus claires , en entourant d'une bonne maçonnerie le bassin de cette source à une certaine distance , afin d'en écarter les eaux étrangères : Mr. de Mégregny se chargea du projet & de l'exécution. Selon le calcul qu'il fit , il trouva que ces eaux étrangères faisoient la cinquième partie de la Fontaine. Les ouvrages furent commencés par les Ordres du Roi en 1697 , aux dépens des Villes voisines. On prit pour cela les Mineurs du Roi. C'est ici l'époque de l'événement le plus singulier qui soit arrivé à cette Fontaine. Ces Mineurs , quoiqu'ouvriers habiles , rencontrèrent

d'extrêmes difficultés dans leurs travaux. Cette source s'agitoit violemment, à mesure qu'on s'en approchoit, & qu'on la chargeoit. Souvent elle renversoit en un instant l'ouvrage de la journée ; & , selon Mr. Brassard ,
 „ un jour que l'on étoit le plus empê-
 „ ché à travailler entre onze & douze
 „ heures , la Fontaine s'est tourmenté
 „ avec tant de violence , qu'elle a
 „ jetté , en forme de torrent , plus de
 „ seize charretées de sable , & forma
 „ sur cette source , au bout d'une heu-
 „ re , un glacis. Ce torrent s'appaîsa ,
 „ & l'on marcha avec confiance sur
 „ cet abyme. „

Il paroît que les Mineurs étant parvenus à remuer les terres qui appuyoient l'ancienne voûte , restée encore visible depuis la guérison de l'Archiduc , cette masse de maçonnerie s'abyma tout à coup , & tombant sur l'un des bouts de la poutre sur laquelle elle avoit été autrefois posée , elle fit lever l'autre ; ce qui donna plus d'ouverture à la source : en même-temps l'on vit paroître quantité de statues & de pièces de bois , dans le fond de

cette Fontaine, d'où, selon Mrs. Brisfeau, Brassard & Mignot, l'on en tira plus de deux cents. Ces effigies presque colossales étoient de la hauteur de douze à treize pieds. Parmi les moins défigurées, on en a distingué qui étoient armées de casques & de lances; deux autres avec les cheveux négligés & un manteau trainant; l'une tenoit en main un grand anneau, & un enfant près d'elle portoit un écusson à la Romaine.

Au témoignage de ces Auteurs, on a aussi trouvé des médailles des Empereurs Romains, de Jules & Auguste César, de Vespasien, de Trajan, & de Néron: de plus un pavé au pied de la Fontaine qui conduisoit vers le midi, au bois qui l'environne, avec des fondements en forme de petites loges, dont la maçonnerie résistoit à la force des pioches. Tous ces monuments tirés de la Fontaine, ou trouvés dans ses environs, fournirent matière aux Auteurs & aux Curieux, de raisonner sur leur origine. Les uns se persuaderent que cette source tiède, & propre aux bains dont les Romains

faisoient usage , avoit été connue & fréquentée par eux , * & que ces figures devoient avoir servi à la décoration de la Fontaine. D'autres prétendirent que ces statues étoient des effigies de Saints que les Chrétiens avoient caché dans cette Fontaine , pour les soustraire à la fureur des Iconoclastes , & que rien ne prouvoit moins , que les Romains eussent eu connoissance de ces Eaux.

Mais , dans ce dernier cas , il faudroit supposer que les Chrétiens avoient aussi enterré les médailles , les fragments de vases , & les autres monuments qu'on y a trouvé. Je me contenterai de dire , après Mr. Bouquie , qu'il est fort difficile de décider si ces statues appartenoient aux Payens ou aux Chrétiens. L'un & l'autre sentiment paroît également probable.

* Tous ceux qui connoissent l'Histoire Romaine & de Tournay , sçavent que les Romains ont regné près de trois cents ans dans les Gaules ; que Tournay où ils avoient établi leur Colonie , a été la résidence de plusieurs de leurs Empereurs , & le Théâtre malheureux de leur fureur. En 693 de la Fondation de Rome , vingt-huit ans avant la Naissance de JESUS CHRIST , comme l'ont aussi remarqué nos Auteurs , Jules César défit 60000 Nerviens.

Mr. Morand, dans le Mémoire qu'il a donné à l'Académie des Sciences, s'explique à ce sujet en ces termes :

„ On a trouvé un petit Autel de bronze
 „ avec les principaux traits de l'Histoire de Rémus & de Romulus en relief, dont j'ai fait l'acquisition ;
 „ une petite statue du Dieu Pan, plusieurs de Cupidon, & quantité de fragments de vases antiques faits d'une terre bolaire, fine & rougeâtre, telle que celle du Bucakos &c.,

Avant de finir ce Chapitre, j'ajouterai encore un trait à ces remarques historiques. Mr. l'Abbé Dubois, le même dont nous avons parlé, qui s'est immortalisé par la magnificence des bâtimens qu'il a fait construire dans son Abbaye, sur-tout par la beauté singulière de l'Église, l'un des monumens les plus rares que nous ayons en Europe : “ Faisant fouiller (dit „ Brassard) dans les entrailles de la terre, de la coline de haute rive, où Saint Amand avoit établi son premier Oratoire sur les débris de l'Idole de Mercure adoré des Romains, trouva des sépultures de

„ Romains, offemens brûlés, cruches
 „ à cendres, fioles, bouteilles, plats
 „ de terre, miroirs d'acier poli, figu-
 „ res de coq, médailles de Domitien,
 „ Vespasien & Néron, & de tous les
 „ Empereurs qui ont regné & résidé
 „ à Tournay &c. „

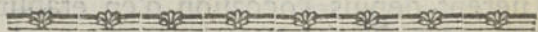
Bien que ces remarques soient étran-
 geres aux vertus des Eaux, j'ai cru
 devoir les rappeler au public; per-
 suadé que bien des personnes, même
 dans un siècle ami des nouveautés,
 peuvent encore faire cas des suffrages
 anciens. Elles pourront, en consultant
 les Auteurs que j'ai cités, décider d'au-
 tant mieux si ces Eaux ont mérité au-
 trefois l'attention des Romains pour
 leur commodité, & depuis, les regards
 du public, & les soins du gouverne-
 ment, à cause de leurs vertus.

Pendant la durée des travaux que
 l'on faisoit à l'ancienne Fontaine en
 1698; depuis même que sa source
 avoit été dérangée par la chute de la
 maçonnerie à l'Italienne qu'on avoit
 voulu y établir, on fit usage des Eaux
 du nouveau bassin, & l'on fut con-
 traint de le continuer: car les ouvra-

ges se trouvant achevés après beaucoup de peine, cette première source resta paresseuse, au point que le bassin qu'on lui avoit construit, fut fourni durant quelque-temps des Eaux que l'on y faisoit passer de la source voisine. Elles servirent à l'usage des bains qu'on avoit pratiqué sous le pavillon de ce bassin; & quoique ces bains fussent seulement d'eau tiède, ils produisirent des effets surprenants. Ils donnerent depuis l'occasion d'en établir d'autres, à qui l'on communiqua le degré de chaleur nécessaire. C'est de quoi je parlerai ailleurs.

En 1716 on prit des précautions particulières pour conserver dans sa pureté la source du nouveau bassin, en la mettant à l'abri des eaux & des matières étrangères qui pouvoient s'y mêler & altérer ses vertus. On eut aussi, à ce qu'il paroît, beaucoup de peine à établir sur cette Fontaine un pavillon : il s'ébranla & se déranger peu à peu, soit par la mauvaise construction, soit par le mouvement du terrain; enfin en 1727 il croula. Heureusement, pendant cet intervalle,

l'ancienne source avoit repris sa premiere vigueur. On y revint, & l'autre fut tout-à-fait abandonné : c'est par cette raison qu'elle a conservé jusqu'à présent le nom de *la Fontaine négligée*, ou du *Pavillon ruiné*. Je vais dire deux mots de la construction des Fontaines, & des effets singuliers qui paroissent à la source de leurs eaux, avant de rapporter le sentiment des Auteurs sur leurs principes & leurs vertus.



CHAPITRE DEUXIÈME.

De la distinction & construction des Fontaines minérales de Saint Amand, & de la nature de leurs Eaux, avec une nouvelle analyse.

LA Fontaine *Bouillon* porte ce nom, comme j'ai déjà dit, à cause de son agitation continuelle, & de la quantité de bulles d'air qui sortent de sa source, & qui viennent s'éclater sur la surface de l'eau. On voit une infinité de petits corps transparents qui, de la superficie de l'eau, jaillissent deux ou trois pouces plus haut. Ce qui arrive aussi,

aussi, lorsqu'on verse de cette eau dans un verre. Sur cette surface, on apperçoit en tous temps des espèces d'étincelles brillantes qui sont dans un perpétuel mouvement, & qui, selon Mrs. Goffe & Bouquié, dénotent que ces Eaux contiennent quelque substance spiritueuse qui s'évapore continuellement. La preuve que ces Auteurs en donnent, & que l'on observe encore plus distinctement avec les eaux de la Fontaine d'Arras, semble le confirmer. Que l'on mette de cette eau dans une bouteille; qu'on applique sur l'ouverture une pièce d'argent, la vapeur de l'eau jaunira, au bout de quelque temps, le côté adapté à la bouteille, comme si la pièce avoit séjourné dans la Fontaine. Que cette eau ait été laissée dans un vase ouvert, elle perd cette vertu. Enfin cette eau, après avoir été puisée à sa source, & conservée plus d'un mois dans des bouteilles bien fermées, répond encore aux épreuves; ce qui aide à démontrer aussi que ces eaux sont transportables, & qu'elles conservent pour un temps leurs vertus. Si l'on verse

pendant l'obscurité, des esprits d'urine & de térébenthine dans la Fontaine *Bouillon*, on voit une espèce de flamme au-dessus de l'eau; si c'est durant le jour, on verra le plus beau cercle de couleurs, semblables en nuances à celles de l'arc-en-ciel.

La Fontaine *Bouillon* ne paroît d'abord avoir que quelques pieds de profondeur. On y élève cependant les eaux autant qu'on le veut, son fond semble borné à un lit de sable très-fin qui est toujours en mouvement par l'agitation des sources qui poussent de tous côtés. Ce lit de sable mouvant n'a que six à sept pieds d'épaisseur; au-dessous de ce lit se trouve un gouffre, ou une espèce d'abyme dont le fond, selon Mrs. Braffard & Gosse, est un gravier que l'on rencontre à seize ou dix-sept pieds plus bas que la voûte de sable mouvant dont nous avons parlé. La longueur & la largeur de cette cave d'eau n'ont pû jusqu'à présent être déterminées, non plus, selon Bouquié, que la profondeur; quoique cet Auteur admette qu'un corps solide trouve, à une certaine distance, quel-

que obstacle qui l'empêche de s'enfoncer ; mais que cet obstacle se leve facilement. Il est à remarquer encore que la source qui sans doute a été formée du même gouffre d'eau, & que l'on nomme celle du *Pavillon ruiné*, * est sujette aux mêmes révolutions & bouillonnement que la première. Elle est aussi dans la même construction, à la différence qu'après avoir passé ce lit, ou cette voûte de sable mouvant, il n'a pas encore été possible de rencontrer avec un corps solide l'apparence d'un fond résistant.

Une troisième Fontaine dont les

* Quoique l'on ait toujours reconnu par les épreuves, & par l'odeur & le goût, que les eaux de cette Fontaine étoient plus chargées de principes que celles de sa voisine qui viennent de la même source, nous avons très-bien remarqué que cela ne procédoit que du mélange de quelque eau étrangère avec elle, nous avons, Mr. Gosse & moi, vérifié ce soupçon, pendant les travaux que l'on fait actuellement à cette Fontaine, & nous avons aussi reconnu dans un coin de son bassin une source très-jailissante, dont les eaux sont supérieures en force à celles de cette Fontaine, & absolument les mêmes que celles de la Fontaine de *l'Evêque d'Arras*. C'est ce mélange qui occasionnoit la différence que l'on a observée. Et pour ne rien changer aux vertus que cette Fontaine a toujours eu, nous avons laissé subsister les choses dans l'état où la nature les a mis.

eaux font en usage depuis 1714, paroît mériter beaucoup d'attention, à cause de ses grands effets. Mr. Bralfard est le premier qui parle de ses vertus, * à l'occasion d'un Evêque d'Arras qui *recupéra* la fanté par leur usage. Elle en a jusqu'à présent retenu le nom de la Fontaine de *l'Evêque d'Arras*. Ses eaux font beaucoup plus chargées de minéraux que celle des deux autres sources.

Les eaux de la Fontaine *Bouillon* font tièdes à leur source, claires, infipides & d'une odeur un peu sulphureuse, laquelle cependant augmente plus ou moins, à proportion que ces sources font en mouvement; & ces eaux diminuent aussi de qualité, à

* Dans une Lettre de correspondance particulière que Mr. Brifféau avoit avec Mr. Fagon, qui l'avoit honoré de l'Intendance de ces Eaux, en date du 8 Août 1699, ce Médecin annonce la découverte de cette source, que l'on avoit cherché à confondre, en ramenant ses eaux dans celles de la Fontaine Bouillon, de crainte que cette source, plus chargée de principes & plus purgative, n'eût fait oublier la première, & regretter la dépense considérable qu'on avoit déjà faite. Ce Médecin ajoute qu'il espère que cette petite source qui a moins d'évaporation, deviendra dans la suite plus efficace & meilleure que l'ancienne.

mesure que l'on avance dans la journée.

Celles de la Fontaine *l'Évêque* sont plus sulphureuses, & même d'un goût & d'une odeur d'œuf couvé assez désagréables; elles sont aussi un peu plus chaudes que les autres.

Il s'agit à présent d'établir les principes que nos Auteurs ont reconnu dans ces Eaux minérales. Mrs. Héroguelle, Brisseau & Mignot, n'ont parlé que de celles de la Fontaine *Bouillon*.

„ Le premier assure, qu'ayant distillé
 „ & évaporé au sec de l'eau de cette
 „ source, elle avoit laissé au fond de
 „ la cucurbite un léger enduit blan-
 „ châtre, d'odeur *soufreuse*, & un au-
 „ tre enduit roussâtre de saveur fer-
 „ rugineuse. „ Cet Auteur ne cesse,
 dans son ouvrage, d'admettre aussi dans ces eaux un mélange de sel volatil sulphureux.

Mr. Brisseau a remarqué par le même procédé, une résidence jaunâtre dont il a tiré une terre grisâtre, & un sel qu'il reconnut nitreux par le goût & par la crySTALLISATION. Il n'admet aucun soufre fixe dans la résidence:

mais ce Médecin, dans une deuxième Lettre à Mr. Fagon, & une troisième à un ami, après de nouvelles épreuves qu'il avoit faites, ajoute que ces eaux sont ferrugineuses, vitrioliques; & il ne s'éloigne plus d'y admettre le soufre.

Mr. Mignot conclut, après beaucoup d'expériences: " Que ces eaux
 „ sont composées de particules insen-
 „ sibles de vitriol, de fer & de soufre,
 „ & de quelques parties de terre sa-
 „ blonneuse. „ Cet Auteur n'est pas
 éloigné aussi d'y croire quelque sel vo-
 latil: & c'est sur ces principes établis
 qu'il rend raison de leurs propriétés.

Brassard, dans son Traité publié en 1714, ayant établi que ces eaux sont imprégnées de particules volatiles sulphureuses, décide: " Que les Eaux
 „ minérales, sulphureuses, nitreuses
 „ & ferrugineuses, sont chargées d'u-
 „ ne substance métallique, où les prin-
 „ cipes du soufre, du fer & du nitre
 „ dominant. „

Mrs. Goffe & Bouquié, Auteurs contemporains, qui ont le mieux observé & le mieux écrit sur cette ma-

tiere, nous démontrent enfin les principes qui composent nos eaux, & qui les rendent si efficaces. Le premier, ainsi que Mignot & Brassard, y reconnut le soufre fixe, ce qui se vérifie par le dépôt continuel que ces eaux laissent dans les canaux de décharge des Fontaines, & un soufre volatil qui fait le grand mérite de nos eaux. Le sel que ce Médecin y découvrit, est, selon lui, un sel neutre, composé de sel marin & nitreux, semblable par le goût au sel de Glaubert, ou à celui des Fontaines de Sedlitz, & par la configuration à celui d'Epsom. Quant au fer, quoique cet Auteur, non plus que les autres, ne le démontre pas physiquement, il paroît persuadé que les eaux en charient, mais si atténué & si chargé de suc huileux, & de terre alkaline, qu'il devient presque méconnoissable dans la résidence. Il y démontre aussi une espèce de sable, une terre bolaire, des suc huileux & bitumineux.

Mr. Bouquié, ayant solidement répondu à tout ce qu'on pouvoit lui objecter sur l'analyse & les expériences

qu'il avoit faites des Eaux minérales de Saint Amand, prouve d'une manière incontestable l'existence d'un soufre minéral dont les principes sont un peu bitumineux, & celle d'un esprit sulphureux volatil. Cet Auteur ne détermine pas, il est vrai, la nature du sel neutre que contiennent ces eaux. Quelques procédés lui ont fait connoître une crySTALLISATION tout-à-fait nitreuse; & d'autres opérations, l'existence d'un sel marin en très-petite quantité. Il est aussi plus réservé que ses Prédécesseurs à admettre le fer dans ces eaux: mais malgré les expériences & les recherches les plus exactes employées sans succès, pour y démontrer ce minéral, Mr. Bouquié ne nie pas l'existence, ou au moins quelques particules de ce métal. Il cite à ce sujet avec Mr. Brisseau, les vertus que le mercure, le fer, le gobelet de régule d'antimoine &c. donnent à l'eau & au vin, dans les véhicules desquels ces minéraux ont trempé, & où l'on ne peut cependant pas découvrir des parties de ces métaux.

Je renvoie aux ouvrages de ces deux Auteurs , les sçavants & les curieux qui desireroient s'éclaircir davantage sur la nature de ces sources , & sur celle du terrain où elles sont situées ; mais particulièrement sur les raisons physiques & morales que l'on y trouve de leurs effets.

Ces Auteurs ont éclairci plus qu'aucuns de leurs Prédécesseurs les principes de nos eaux , aussi-bien que ceux des boues minérales , qui , par les guérisons qu'elles operent, méritent à tous égards l'attention des gens de l'Art & la confiance des malades.

Tous ces Auteurs ont donc reconnu plus ou moins les mêmes principes dans les Eaux de Saint Amand , & spécialement un volatil sulphureux dont elles abondent , quoiqu'il ait échappé jusqu'ici aux recherches de l'Artiste.

Je pense même avec ces Messieurs que la vertu pénétrante , dissolvante & résolutive qu'ont ces eaux & ces boues , ne doit être attribuée qu'à ce volatil qui renferme un principe minéral que l'Art ne peut nier ; mais qu'il n'avoit point encore démontré. C'est

à cette démonstration que je me suis particulièrement attaché dans l'analyse nouvelle qu'on va voir, je n'y donnerai point de simples probabilités; mais des faits qui conduisent à l'évidence par les procédés exacts de la Chymie.

CHAPITRE TROISIÈME.

Analyse nouvelle des Eaux & Boues minérales de Saint Amand.

EN rendant justice aux Auteurs qui ont en différents temps consacré leurs soins & leurs lumieres à développer la nature de ces précieux Remèdes, j'ai dit que les Observations & l'Essai physique de Mrs. Goffe & Bouquié sur cette matiere, étoient les ouvrages qui satisfaisoient le plus; ce sont en effet les plus méthodiques & les mieux approfondis. Cependant après avoir vérifié leurs expériences par moi-même, il m'a paru qu'elles laissoient quelque chose à desirer. On devoit être curieux de connoître, & l'on pouvoit espérer de trouver la

cause éloignée des principes qui constituent la qualité de ces eaux. Il étoit sur-tout à souhaiter de pouvoir parvenir non-seulement à y démontrer physiquement l'existence d'un soufre volatil qui fait leur grand mérite, & que ces Auteurs y ont reconnu, mais encore à le fixer; & c'est ce qui a fait l'objet de mes recherches.

Quoiqu'instruit, comme tout Médecin doit l'être, des principes de la Chymie, je n'ai pas voulu m'en rapporter à mes seules connoissances. Flatté de satisfaire en tout la curiosité du public & de l'instruire avec certitude, je me suis fait un devoir de consulter & d'associer à mon travail un Chymiste éclairé dans la théorie & dans la pratique; & j'avoue que cet Artiste habile* m'a beaucoup aidé dans les moyens de parvenir à mon but.

Nous nous rendîmes aux Fontaines de Saint Amand le 15 de May 1767, temps qui nous parût le plus propre à étudier les productions de la nature, & à développer le mécanisme de ses

* Mr. Decroix Apothicaire & Chymiste à Lille.

travaux. Nous observâmes ce que l'on va voir par le détail qui suit de nos différentes expériences.

Première Expérience.

L'huile de térébenthine versée dans les Fontaines, représente vraiment sur la superficie de leurs eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, comme j'ai dit que Mr. Goffe l'avoit remarqué dans ses observations. Celle de ces sources où ce phénomène se rend le plus sensible est sur-tout la petite Fontaine isolée qui est en plein air, vis-à-vis le bassin des boues. L'huile n'y est pas plutôt répandue, qu'elle y fait voir sur la surface de l'eau, la figure & les couleurs de l'iris : mais les bouillons que cette source jette continuellement, renouvellent & varient ces couleurs, en donnant divers arrangements aux parties de la matière qui surnage. On voit paroître tour à tour différents objets qui forment le plus agréable coup d'œil.

Pour suivre les effets ultérieurs de cette épreuve, nous enlevâmes la pellicule très-déliée qui surnage, & qui produit ces apparences. Alors elle perdit ses couleurs brillantes & de-

vint une matiere blanche, molle & adhérente aux doigts, laquelle, étant séchée au Soleil, est une vraie térébenthine régénérée, & de la consistance de la térébenthine cuite.

Deuxième.

L'eau de ces Fontaines, & particulièrement celle de la Fontaine *l'Évêque d'Arras*, mise dans une bouteille sur l'orifice de laquelle on applique une pièce d'argent, donne à ce métal une couleur d'or en douze minutes, & en trente, la pièce devient noire.

Troisième.

Ces eaux ne donnent aucune couleur rouge à la teinture bleue des végétaux. Il semble plutôt, comme le disent Mrs. Goffe & Bouquié, qu'elles tendent un peu au verd, ce qui prouve en elles l'absence de l'acide, au moins développé, & l'existence d'une matiere alkaline.

Quatrième.

L'écorce de grenade leur communique une couleur orangée, la noix de galle, une couleur citrine; effets que ces deux substances végétales produisent également sur l'eau de puits, & sur celle de pluie.

Ces dernières épreuves n'annoncent ni le fer ni le vitriol ; car leur existence dans nos Eaux minérales, y produiroit une couleur noire, ou du moins violette, par le mélange de l'écorce de grenade ou de la noix de galle

Cinquième.

Le savon blanc, mis en parcelles dans ces eaux, & fouetté avec un bâton fendu, écarté par le bout, comme l'on fait mouffer le chocolat, se dissout fort bien d'abord ; mais un peu après, quelques grumeaux furnagent.

Cette expérience donne lieu de croire qu'un sel sélénite (qui est un sel neutre composé d'acide vitriolique uni à une base terreuse) existe dans nos eaux, & décompose le savon. Les gens de l'Art n'ignorent pas que l'acide vitriolique, ayant plus d'affinité avec l'alkali du savon, qu'avec la base terreuse, quitte celle-ci pour s'unir à l'alkali avec lequel il a plus de rapport. Le savon se décompose alors : ses parties huileuses, abandonnées de l'alkali, s'accrochent & furnagent, comme étant plus légères que l'eau qui l'avoit dissout.

Il faut observer que toutes les eaux de puits qui contiennent un sel sélénite, font le même effet avec le savon & le sirop de violette ; c'est-à-dire qu'elles décomposent le savon, & semblent verdier un peu le sirop.

Sixième.

Le sel de tartre blanchit nos Eaux minérales, & y dépose par résidence un sédiment blanchâtre ; effet qu'il produit également dans les eaux de puits qui contiennent un sel sélénite ; mais qu'il n'opere pas dans l'eau distillée, autre indice de l'existence du sel sélénite en nos eaux.

Dans cette expérience il est à présumer que l'acide vitriolique du sel sélénite abandonne sa base terreuse avec laquelle il étoit combiné naturellement ; il s'unit au sel de tartre qui est un alkali fixe, & il lâche sa base qui blanchit la liqueur : jusqu'à ce qu'enfin le repos l'ait éclaircie par la précipitation de cette base qui forme le sédiment.

Septième.

Le sublimé corrosif dissous dans l'eau de ces Fontaines, la rend blanche :

elle s'éclaircit par résidence, & laisse au fond un vrai précipité blanc de mercure, dans lequel Mr. Goffe dit avoir remarqué des menus grains orangés en petit nombre; ce qui n'a point paru dans nos observations réitérées.

Voici ce que ce procédé nous donne lieu de croire. Une portion de terre de la nature de la chaux, que ces eaux contiennent, se charge de l'acide marin surabondant qui étoit uni au mercure dans le sublimé corrosif, & ce mercure se précipite par son propre poids, sous la forme d'une poudre blanche. Les grains orangés que le Sr. Goffe a observé sont, selon nous, de la nature du turbith minéral, qui se précipite sous cette couleur orangée, lorsqu'il rencontre dans l'eau où on le dissout, quelque terre de la nature de la chaux. On n'ignore pas que le sublimé corrosif dissous dans l'eau de chaux, laisse un précipité jaune.

Huitième.

La dissolution de mercure étant jetée dans les eaux de nos Fontaines, ce mélange les rend d'abord troubles & blanches; mais elles prennent pres-

qu'aussi-tôt une couleur jaune qu'elles perdent à mesure que le mercure se précipite sous cette couleur. Le raisonnement que l'on doit faire de ce procédé, répond à celui de l'expérience précédente.

Neuvième.

Un sel alkali fixe, exposé entre deux linges à l'orifice d'une bouteille qui contient de l'eau de la Fontaine d'Araras, se noircit au bout de quelques heures, & s'empare du soufre volatil de l'eau qui a perdu tout-à-fait alors, son odeur & son goût d'œuf couvé.

La grande affinité que les alkalis ont avec le soufre, est la cause que le soufre volatil est arrêté dans sa suite à l'orifice du vaisseau par le sel alkali qu'on lui a opposé.

Dixième.

Cet alkali empreint du soufre volatil, dissous dans l'eau distillée, n'y communique aucune couleur. Une liqueur acide ajoutée à cette dissolution, y excite une effervescence assez forte qui la trouble, & quelques temps après elle dépose une poudre grise qui rend sur les charbons ardents une odeur de soufre.

Cette dissolution alors a l'odeur de l'eau de la Fontaine *d'Arras*, de laquelle l'alkali avoit arrêté le soufre volatil; elle rougit & noircit également l'argent qu'on expose à l'orifice de la bouteille qui la contient.

Dans cette expérience l'alkali tient le soufre volatil en dissolution avec lui dans la liqueur; mais l'acide qu'on y ajoute, oblige l'alkali, où le soufre fugitif restoit comme enchaîné, de l'abandonner à lui-même; & cet alkali s'unit à l'acide, avec lequel il a plus d'affinité qu'avec le soufre.

Onzième.

Ayant fait évaporer dans des vaisseaux de verre six livres d'eau de la Fontaine *d'Arras* jusqu'à la réduction d'environ dix onces, moment où il commença d'y paroître une pellicule très-déliée qui surnageoit la liqueur, nous mîmes le vaisseau en lieu frais, il y resta pendant vingt-quatre heures, sans que cette eau nous eut encore fourni la moindre apparence de cristallisation. La pellicule étoit un peu onctueuse au tact. Nous filtrâmes la liqueur qui abandonna sa pellicule au

filtre. Nous fîmes de rechef évaporer cette liqueur au bain de * cendre, jusqu'à la réduction d'environ une once, sans qu'il y parût de nouvelle pellicule. Le vaisseau remis de nouveau en lieu frais, l'espace de vingt-quatre heures, nous fit voir des petits cristaux fort déliés qui disparurent par le mouvement du vaisseau. Alors nous eûmes recours à la loupe qui ne nous représenta rien de plus. Le vaisseau remis au bain de cendre, & la liqueur évaporée jusqu'à fîccité, elle nous fournit vingt-quatre grains de sel neutre.

Douzième.

Ce sel dissous dans un peu d'eau distillée, ne rougit pas le sirop de violette; preuve qu'il ne contient pas d'acide développé, mais il sembla le verdier un peu.

Treizième.

Ayant versé de l'huile de tartre par défaillance sur la même dissolution, la liqueur se troubla un peu, & laissa, après quelques temps de repos, un sédiment, qui, étant séché, fit une

* Nous employâmes par préférence le bain de cendre, comme étant plus doux que celui de sable.

petite effervescence avec l'esprit de vitriol.

Quatorzième.

La matière de la pellicule restée sur le filtre, ne pût se dissoudre dans l'eau; l'ayant fait sécher, nous en mîmes dans un verre; nous y versâmes un peu d'esprit de vitriol avec laquelle elle fit effervescence.

Il résulte de cette opération.

1°. Que la pellicule étoit d'une terre bolaire.

2°. Que le sel étoit de la nature du sel sélénite, & qu'il se décomposa par la rencontre de l'alkali fixe du tartre, * avec lequel l'acide vitriolique de ce sel sélénite s'est combiné, pour former un tartre vitriolé. La base du sel sélénite, abandonnée à elle-même, se précipite, & forme le sédiment remarqué dans le mélange de la dissolution du sel de notre évaporation avec l'huile de tartre par défaillance.

* L'on sçait que l'huile de tartre par défaillance, n'est pas proprement une huile; mais le sel alkali fixe du tartre, résous en liqueur par l'humidité de la cave dans laquelle on l'expose; & que l'on ne l'appelle huile, qu'à cause que cette liqueur paroît onctueuse au toucher.

Pendant que nous étions occupés à notre analyse, il nous est tombé dans les mains un des pyrites dont nous parlerons tout à l'heure. Cette marcassite étoit chargée superficiellement d'une belle crySTALLISATION blanche que nous détachâmes ; nous y reconûmes un sel que nous crûmes pouvoir dissoudre dans l'eau froide ; mais nous ne parvinmes à sa dissolution qu'au degré de l'eau bouillante : encore fûmes-nous obligés d'y ajouter de l'eau , pour donner plus d'étendue à ce sel opiniâtre. Nous filtrâmes la liqueur , à laquelle nous présentâmes un sel alkali fixe qui la troubla , & laissa par le repos un sédiment blanchâtre. Cette expérience nous confirme de plus en plus l'existence du sel sélénite dans nos eaux ; car il est de la nature de ce sel de se dissoudre difficilement dans l'eau , à moins qu'elle ne soit bouillante , & de se décomposer facilement à l'approche d'un alkali fixe. *

* Eléments de Chymie théorique du célèbre Macquer.

Voilà sans doute l'existence du sel sélénite, & celle d'une matiere semblable à la chaux, assez bien établie dans ces eaux.

D'autre part il est prouvé dans les Observations de Mr. Goffe, & dans l'Essai physique de Mr. Bouquié, que le soufre y réside aussi. Tâchons maintenant de démontrer qu'il n'y existe qu'en *Hépar sulphuris*, * & non sous sa forme naturelle.

Seizième.

La marcasite dont parle Mr. Goffe, est un vrai pyrite ** qui participe du soufre, du cuivre, & d'un fer mal digéré. Il rend du feu quand on le frappe avec le briquet. Il communique une couleur bleue à l'esprit de nitre, dans lequel on l'a fait dissoudre. Il donne une flamme bleue, & une odeur de soufre, lorsqu'on le fait rougir au feu.

* On appelle *Hépar sulphuris* le soufre dissous par un alkali.

** Ces pyrites se trouvent dans les entrailles de la terre, dans le voisinage des Fontaines. Ceux sur lesquels nous avons travaillé ont été tirés à trois quarts de lieue de ces sources, on les amena au-dessus, en fouillant pour chercher le charbon de terre,

Ce pyrite rougit immédiatement au feu, & jetté dans l'eau commune, il lui communique l'odeur & le goût de l'eau de la Fontaine d'Arras.

Nous avons observé que, si l'on laisse trop long-temps ce minéral sur les charbons ardents, il perd la vertu de donner cette odeur & ce goût à l'eau dans laquelle on l'a plongé; & cela, parce que le soufre de cette marcassite se décompose & se consume, avant que sa terre ne soit alkalisée par la calcination.

Cette dernière observation nous porta à faire calciner ce pyrite dans un creuset rougi entre les charbons ardents, & couvert d'une thuille. Nous laissâmes la matière en calcination l'espace d'une heure: après quoi nous primes ce minéral embrasé, que nous jettâmes dans l'eau de puits. L'odeur & le goût de l'eau de la Fontaine d'Arras, se manifestèrent aussi-tôt; ce qui nous confirma dans le raisonnement que nous avons fait sur la perte de la vertu de cette marcassite par une calcination immédiate & trop longue sur les charbons.

Nous ne nous arrêta mes point à ces épreuves sur ce minéral : nous en prîmes environ deux onces que nous fîmes réduire en poudre , à laquelle nous ajoutâmes une once de salpêtre , & autant de tartre cru , nous fîmes la projection de ce mélange dans un creuset rougi au feu. Il se fit une détonnation aussi considérable que dans l'opération de l'antimoine dyaphorétique. Nous couvrîmes ensuite le creuset , & nous laissâmes la matière en calcination pendant une demi-heure. Après l'avoir laissé refroidir , nous trouvâmes une certaine quantité d'*Hépar sulphuris* , que nous fîmes bouillir dans l'eau , l'espace de demi-heure. Nous filtrâmes la dissolution , sur laquelle nous versâmes de l'esprit de vitriol. La liqueur devint laiteuse , & déposa par résidence un vrai *Magister de soufre*. *

Cette liqueur laiteuse ** a le goût & l'odeur de l'eau de la Fontaine

* On appelle *Magister de soufre* , un soufre dissous par un alkali , & précipité par un acide.

** Cette liqueur laiteuse est proprement ce qu'on appelle *Lac sulphuris* , lait de soufre.

d'Arras; mais beaucoup plus marqué.

Dix-huitième.

Une pièce d'argent exposée à l'orifice de la bouteille qui contient cette espèce de lait, se jaunit d'abord, & ensuite se noircit. Ce procédé répond à notre deuxième expérience de l'analyse des eaux.

Dix-neuvième.

Un alkali fixe exposé à l'orifice du vaisseau, se noircit au bout de quelques heures, & prend l'odeur d'œuf couvé, qui est l'odeur propre du lait de soufre.

Cet autre procédé répond à notre neuvième expérience de la même analyse.

Vingtième.

Cet alkali empreint du soufre volatil de ce lait, étant dissous dans l'eau distillée, n'y communique aucune couleur. Une liqueur acide ajoutée à la dissolution, donne lieu à la précipitation du soufre volatil fixé par l'alkali fixe.

Ce troisième procédé répond à notre dixième expérience de l'analyse de nos eaux,

Toutes ces expériences prouvent que ces pyrites fournissent les matieres qui donnent les qualités aux Eaux de Saint Amand, & que la substance qui y domine, est le soufre qui y existe en *Hépar sulphuris* : Car il est de toute impossibilité que le soufre se dissolve dans l'eau, sans le secours d'un alkali, ou de la chaux, ou d'une matiere de la nature de la chaux. D'ailleurs l'odeur d'œuf couvé que rendent ces Eaux minérales, est vraiment l'odeur d'*Hépar sulphuris*, que le soufre pur ne donne pas. Cet hépar jaunit & noircit l'argent, comme font ces eaux mêmes.

Un alkali fixe, apposé à l'orifice du vaisseau, se noircit & se charge du volatil du lait de soufre, comme le fait un pareil alkali, exposé sur l'eau de la Fontaine d'Arras.*

Cet alkali dissous, saturé d'acide, dépose un sédiment, comme fait celui chargé du soufre volatil de la Fontaine.

La pellicule blanchâtre qu'on observe sur les boues, & qui vient des

* Il faut entendre l'eau nouvellement tirée de la Fontaine.

mêmes sources , a les propriétés du *Magister de soufre*.

Enfin toutes ces expériences rassemblées & comparées , semblent ne point laisser de doute que nos eaux ne contiennent un sel félénite , une terre absorbante , & un soufre combiné avec cette terre à l'aide des feux souterrains. De nouvelles recherches que nous nous proposons de faire , pourront constater avec plus d'évidence encore ce que nous avançons aujourd'hui.

Mais l'on nous objectera peut-être que les pyrites dont nous venons de parler , ne contiennent aucun alkali , ni aucune matiere alkaline propre à former un *Hépar sulphuris* : Que cependant ces pyrites rougis au feu , & jettés dans l'eau commune , lui communiquent l'odeur & le goût de l'eau de la Fontaine d'*Arras* , que nous disons être l'odeur de l'*Hépar sulphuris*.

Nous répondrons à cette objection , que ces pyrites ne contiennent à la vérité aucun alkali , ni aucune terre de la nature de la chaux : mais nous disons que dans la calcination , la terre

non métallique de ce minéral s'alcalise, & donne lieu à la combinaison du soufre avec cette matière alcalisée.

D'accord, nous dira-t-on peut-être; mais grace au fourneau du Chymiste. Dans les entrailles de la terre qui pourroit donner lieu à la formation de cet *Hépar*?

A ceci nous répondons: la chaleur intestine de la terre est le premier mobile de la production de tous les minéraux; sans elle, point de pierre, nulle marcaassite, aucuns métaux &c. Qu'on réfléchisse sur quantité d'opérations naturelles qui se font dans le sein de la terre à l'aide des feux souterrains; que l'on jette des yeux physiques sur l'opération du cinnabre naturel, * quel est l'agent qui le sublime? Qui combine le soufre avec le mercure? pourra-t-on nier l'action de ce feu intérieur dans cette opération? D'ailleurs, que dans les entrailles de la terre une matière en rencontre une autre avec laquelle elle puisse se com-

* Le cinnabre naturel est un soufre combiné avec le mercure dans les entrailles de la terre, par l'action des feux souterrains.

biner, ces substances ne manqueront jamais d'opérer ensemble, selon l'action plus ou moins grande que la chaleur leur communique.

Supposons, si l'on veut, que ces pyrites ne fournissent aucune matière propre à former cet *Hépar* avec son soufre, ce soufre enlevé de son corps, & entraîné par l'eau, ne peut-il point, en circulant avec elle dans la terre, trouver dans son passage une terre propre à se combiner avec lui, & à procurer l'effet que nous essayons de prouver.

Voilà ce que nous avons à dire, quant à présent sur la nature des Eaux de Saint Amand.

Par rapport aux Boues, nos recherches ne se sont pas étendues plus loin que celles des Observateurs qui Nous ont précédé. La terre obsorbante est très-bien marquée dans leurs analyses.

Quant à la matière bitumineuse dont parlent Mrs. Goffe & Bouquié, elle n'est pas encore bien constatée; car il faut faire une différence entre une matière grasse & un bitume.

Les vertus de ces boues minérales

ne nous paroissent résider que dans les eaux qui les abreuvent, lesquelles sont chargées des mêmes principes que celles des Fontaines; elles tirent encore leur force de la chaleur que ces eaux leur communiquent.

Si de nouvelles découvertes nous en apprennent davantage à cet égard, nous en ferons volontiers part au public par l'impression.

Dégré de chaleur des Eaux & Boues minérales.

J'ai cru à propos de répéter par une nouvelle expérience ce que les Auteurs ont dit sur le degré de chaleur qu'ont les eaux & les boues. J'ai fait en conséquence arranger un thermomètre composé de mercure, & le plus commode possible pour cet usage; il est selon les principes de Mr. de Réaumur. Tout le monde sçait qu'il y a quatre-vingt degrés entre le froid de la glace & la chaleur de l'eau bouillante, & que le tempéré est de dix degrés au-dessus de la glace. C'est sur cette position de mon thermomètre, commune à tous les autres, que je vais

fixer le degré de chaleur de nos eaux.

1°. Je plongeai le 6 du mois de Juin 1767 & à huit heures du matin, ce thermomètre * dans la première Fontaine pendant dix minutes. Le mercure monta dix degrés au-dessus du tempéré.

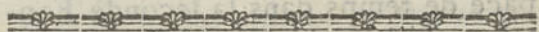
2°. Je le posai durant le même espace de temps dans la seconde Fontaine; & le mercure a aussi monté & resté à dix degrés au-dessus du tempéré.

3°. Le même procédé dans la troisième Fontaine ou de l'Évêque d'Arras a fait éprouver le même changement au mercure, qui a monté à dix degrés comme dans le précédent.

4°. J'ai fait poser le même jour le thermomètre dans la boue pendant l'espace de quinze minutes, & cela, à sept heures du matin, à midi & à sept heures du soir, le mercure n'a monté le matin & le soir qu'à huit degrés, & à midi à dix au-dessus du tempéré.

* Il étoit ce jour-là, selon l'état de l'Atmosphère, trois degrés & demi au-dessus du tempéré. L'on a eu attention de le laisser rafraîchir chaque fois que l'on tentoit de nouvelles épreuves.

L'on peut conclure que les eaux & les boues ont le même degré de chaleur; mais qu'il peut varier dans les premières, selon le mouvement & l'agitation de leurs sources, & que la surface des boues est soumise aux variations de l'atmosphère comme je le dirai plus-tard.



CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Vertus spécifiques des Eaux de Saint Amand.

IL s'agit maintenant de parler des vertus reconnues des Eaux de Saint Amand, constatées par les faits chaque année, depuis la cure de l'Archiduc Léopold, qui sûrement n'avoit été tentée que sur d'autres expériences antérieures. Mr. Héroguelle dans son *Traité*, vante ces eaux comme une panacée universelle, propre à la guérison de tous les maux indistinctement, dont il donne une liste assez longue. Mr. Brisseau, Observateur contemporain d'Héroguelle, parle de leurs vertus avec moins d'enthousiasme; mais

avec plus de connoissance & de méthode. Il distingue les causes des maladies auxquelles elles conviennent, en faisant l'énumération des effets ou des accidents qu'elles emportent, après la cause une fois ôtée. Dans sa premiere Lettre à Mr. Fagon en 1697, sur les premiers succès confirmés par l'expérience. Il s'explique, ainsi que l'a remarqué Mr. Goffe, en ces termes.

„ Les maladies qui ont fait plus
 „ d'honneur aux Eaux de Saint Amand
 „ ont été les cachéxies, les hydropi-
 „ fies, même les jauniffes, les coliques
 „ obstinées, les migraines, les vertiges
 „ les longs rhumatismes & autres in-
 „ dispositions causées par obstruction,
 „ ou par la salure ou l'acrimonie du
 „ sang & de la lymphe. Ce qui a le
 „ plus surpris, c'est qu'elles ont sou-
 „ vent guéri deux maladies toutes con-
 „ traaires. Le sexe y a trouvé deux se-
 „ cours opposés, pour le défaut, &
 „ l'excès de ses purgations. Elles lâ-
 „ chent le ventre, & en font cesser
 „ les flux invétérés. Tous les buveurs
 „ y ont une faim admirable, & j'y ai
 „ guéri des faims canines. Les grave-

„ leux , qui font en ce Pays fort com-
 „ muns , y courent en foule , & s'en
 „ louent fort. Je n'en ai pas vû un seul
 „ qui , ayant passé par toutes les au-
 „ tres eaux , ne dit plus de bien de
 „ celles-ci. La raison qu'on en peut
 „ donner , c'est qu'étant fort douces ,
 „ elles coulent & débarrassent les con-
 „ duits des reins , sans les irriter ; c'est
 „ par la même raison qu'elles sont
 „ utiles aux autres affections des reins
 „ & de la vessie. Les estomacs lan-
 „ guissants y retrouvent leur appetit.
 „ Ceux qui en boivent par excès , n'en
 „ sont pas plus chargés. Ceux à qui
 „ elles ouvrent le ventre , sont quasi
 „ sûrs de leur guérison. „ Enfin cet
 Auteur observe très-prudemment que,
 si ces eaux n'ont pas les hautes vertus
 de celles d'Aix & de Spa , au moins
 n'exposent-elles pas les malades aux
 mêmes révolutions , & aux mêmes in-
 convénients. Dans une seconde Let-
 tre du 23 Juillet , adressée au même ,
 où ce Médecin entre dans un détail
 physique & circonstancié des princi-
 pes de ces eaux , il marque : “ Je ne
 „ peux guères ajouter à ce que je vous

„ ai dit des maladies auxquelles ces
 „ eaux conviennent. C'est sur-tout à
 „ celles du bas ventre & aux autres
 „ qui en dépendent, pourvû que ces
 „ maladies ne soient pas les suites d'un
 „ long excès de vin ou d'eau-de-vie. „
 Après avoir détaillé plusieurs maladies
 particulieres, tant des solides que des
 liquides, & celles du poumon où elles
 conviennent, cet Auteur commence
 à laisser entrevoir leurs vertus pour la
 guérison du virus vénérien. Au moins
 admet-il qu'elles guérissent le plus sou-
 vent les vieilles gonorrhées, où la
 cause est détruite.

Une troisième Lettre enfin que Mr.
 Brisseau écrit à un Médecin de ses
 amis du 25 Juillet 1701, entre dans
 un détail de guérisons très-intéressan-
 tes. Il confirme le mérite spécifique
 des Eaux de Saint Amand pour les
 maladies symptomatiques de la tête,
 & pour celles du poumon, causées
 par obstruction, ou par l'acrimonie
 des humeurs. On sçait que ces dernie-
 res sont communes par leur cause avec
 celles de la peau. Il les reconnoît en-
 core salutaires pour l'estomac, & par-

ticulierement bonnes pour les obstructions des viscères du bas ventre. Il rappelle, même par des faits surprenants, l'avantage qu'elles ont journellement au-dessus de toutes les autres Eaux minérales, pour la guérison des maladies des reins & de la vessie; le tout par des exemples d'expulsions de graviers, pierres ou glaires amassés dans ces parties, à la suppuration desquelles il les reconnoît aussi un puissant Remède: Enfin, dit ce Médecin,

„ il y a plusieurs autres maladies chro-
 „ niques & considérables, qu'on nom-
 „ me universelles ou indéterminées, à
 „ cause qu'elles n'ont point de relation
 „ particulière avec les viscères; mais
 „ qu'elles sont dépendantes de la sa-
 „ lure vicieuse du sang; telles sont le
 „ rhumatisme, le scorbut, la vérole,
 „ les dartres, & toutes les infections
 „ de la peau provenant de cause in-
 „ terne, où ces eaux ont donné des
 „ preuves particulières de leurs ver-
 „ tus, & même jusqu'au pissement
 „ de sang. „

Il ne s'ensuit pourtant pas qu'elles soient également bonnes à toutes les

maladies chroniques. Il y en a qu'elles guérissent mieux les unes que les autres, & un très-petit nombre que je détaillerai plus bas, à qui elles ne conviennent point, & c'est ce qui s'est fait connoître par l'expérience, bien plus que par le raisonnement.

Tout ce que je viens de dire des vertus & des propriétés des Eaux de Saint Amand, regarde seulement celles de la Fontaine *Bouillon*. Les mêmes choses se trouvent confirmées par les observations consignées dans le Traité de Mr. Mignot en 1700, & encore plus dans celui de Brassard en 1714. Dans ce temps les Auteurs, excepté ce dernier, ne connoissoient pas les Eaux de la Fontaine de *l'Évêque d'Arras*, qui sont bien plus actives que les premières; mais qui demandent aussi plus de ménagement & de prudence dans leur usage. C'est aux malades qui se rendront sur les lieux dans le dessein de les prendre, à consulter le Médecin qu'une sage expérience aura instruit de leurs effets, pour s'assurer si cette eau convient à la nature de leur maladie & de leur

tempérament. Je dois rapporter encore ce qu'en dit Brassard. " Le sel de la
 ,, petite Fontaine de *l'Évêque* est em-
 ,, brioné de couleur verdâtre un peu
 ,, âcre , & quand on le met sur une
 ,, platine de fer rougie , il rend une
 ,, odeur puante , & devient grisâtre ,
 ,, de même que les sels sulphureux. ,,
 ,, Cette eau est bonne pour les ma-
 ,, ladies du bas ventre , & ne convient
 ,, pas aux affections de poitrine , ni
 ,, aux tempéraments délicats ; elle est
 ,, plus forte en odeur & en goût , &
 ,, plus pésante que celles des autres
 ,, sources ; elle jaunit l'argent en très-
 ,, peu de temps ; elle noircit , comme
 ,, fait la poudre à canon. ,,

Comme Mrs. Goffe & Bouquié parlent en général dans leurs observations , de l'effet des eaux des trois Fontaines , en reconnoissant cependant que celle de *l'Évêque* est plus purgative , je les rappellerai après celles de Mrs. Héroguelle , Mignot & Brassard , & même de Pythois , Auteur qui n'a donné que le Journal des cures dûes à l'usage de ces eaux en 1700.

Héroguelle rapporte en son *Traité*

deux cures particulieres opérées par l'usage des Eaux de *Bouillon*. L'une est une suppression des lochies accompagnée de fièvre lente & tension du bas ventre, où il faisoit prendre ces eaux en boisson, & s'en servoit en injection dans la matrice. L'autre est d'une veuve hystérique, graveleuse, épileptique, cachéxique, & sourde, guérie par les mêmes eaux qu'on lui injectoit aussi dans les oreilles. Ce Médecin ajoute trois cures remarquables de paralysie, quatre d'athisme, tant sec qu'humide, autant de colique néphrétique & graveleuse, enfin plusieurs de vérole, scorbut, dartre opiniâtre, selon lui lépre, d'hydropisie, goutte & dissenterie.

Mignot, en citant les noms dans son ouvrage, annonce la guérison d'une malade attaquée de vertiges, quatre de jaunisse, deux d'abcès au bas ventre & dans les voies urinaires, six de coliques néphrétiques, graveleuses & glaireuses, douze de gonorrhées, une de vérole bien confirmée, quatre d'hydropisie, trois de rhumatisme violent, avec paralysie ou roidissement

de membres. Ce Médecin parle de l'adjonction des bains & des boues qui commençoient à être en usage , avec celui des eaux ; & il fait un grand éloge des dernières pour les maladies de la peau.

Pythois nous cite des guérisons de vomissement habituel , d'athisme tant sec qu'humide , de plusieurs dissenteries , cours de ventre opiniâtres , pissement de sang , & quatorze graveleux qui ont quitté des fragments , & des pierres même très-considérables , quarante guérisons au moins de rhumatisme , où il s'étoit joint , du moins dans quelques uns , de la paralysie aux membres affectés , quatre véroles bien caractérisées , enfin des suppressions de règles , comme de flux immodérés &c.

Mr. Brassard , par la longue pratique qu'il a eu de ces Eaux , ne laisse rien à décider dans les observations qu'il rapporte en son Traité de 1714. Parmi les cures qui ont été opérées , il cite comme plus remarquables & bien attestées , entre autres , une guérison de vertige , cinq d'athisme , qua-

tre d'obstruction au foie, à la rate & à d'autres viscères du bas ventre, deux de vomissement & jaunisse, deux d'hydropisie, huit d'abcès des reins, de la vessie, & du bas ventre, & une de la matrice, trois de suppurations ou d'excès du flux menstruel & hémorroïdal, trois de colique opiniâtre, deux de flux de ventre & dysenterie, deux de constipation extraordinaire, deux de faim canine, vingt-sept de colique néphrétique, de plus la guérison de quantité de graveleux, parmi lesquels il compte plusieurs personnes notables de différents sexes qui ont quitté, comme nous le voyons encore arriver aujourd'hui, des pierres, & des fragments considérables de ces corps étrangers. Entre autres personnes distinguées, il nomme Mr. le Maréchal Duc de Vendôme, le Maréchal de Montesquiou, & beaucoup d'autres Seigneurs François & étrangers. Il rapporte aussi la guérison de plusieurs affections hystériques & hypocondriaques, & de fleurs blanches, une de flux immodéré d'urine, dix de rhumatismes & de sciaticques, quatre

de vérole, sept de gonorrhées, dont trois avec carnosités, & sept de dardres des plus obstinées. Ce Médecin n'oublie pas, non plus que ses prédécesseurs, la stérilité, contre laquelle l'usage de nos eaux & des boues a montré leurs vertus. Enfin il annonce aussi leur efficacité pour la guérison des affections vaporeuses des deux sexes.

Mrs. Goffe & Bouquié, dans leur Traité de 1750, confirment par des faits les observations que ces autres Médecins ont rapporté, & reconnoissent le mérite & la vertu de nos eaux pour la guérison des maladies citées; le premier y ajoute d'autres faits relatifs aux suivantes, comme pour l'expulsion des vers, même du vers solitaire, pour la guérison & le préservatif des apoplaxies humorales & pituiteuses, des fluxions opiniâtres aux yeux, des vapeurs hystériques & hypocondriaques, & des fleurs blanches. De plus il assure que ces eaux sont admirables pour faire déclarer le virus vénérien, & pour la guérison des gonorrhées simples & virulentes, ainsi que pour les érépelles périodiques &c.

Bouquié , dans son Essai physique sur ces eaux , rapporte aussi des guérisons de membres atrophies par l'effet d'un violent rhumatisme , de coliques épatiques , avec expulsion de pierres biliaires , de gonorrhées simples & virulentes , & de spermatozelles. Cet Auteur, avec Mrs. Mignot & Brassard, vante encore la vertu de ces eaux , pour prévenir les rechûtes des coliques de Poitou , & pour remédier aux accidents facheux qui suivent souvent cette cruelle maladie.

Voilà sans doute beaucoup de maux auxquels les sources précieuses de Saint Amand sont utiles , & plusieurs où elles sont spécifiques , comme à ceux des reins , de la vessie & de la peau &c. Il sembleroit même que les vertus presque générales qu'on attribue à ces Remèdes , devroient en diminuer la confiance : mais je peux assurer que depuis 1760 , que je fréquente chaque année les Eaux de Saint Amand , j'ai vû avec admiration quantité de cures opérées par leur usage , semblables à celles que ces Auteurs ont désigné. J'ajouterai même que

deux de mes malades y ont été guéris des suites facheuses d'épanchement de lait.

La vertu de ces eaux pour l'extinction ou l'épuration du virus vénérien, paroît avoir occupé beaucoup nos deux derniers Auteurs. Il semble assez inutile jusqu'à présent de tenter à mettre aucuns Remèdes en comparaison avec le mercure pour la guérison de cette affreuse maladie : cependant on ne scauroit ôter à ces eaux l'honneur de l'avoir quelquefois extirpée, & ces deux Observateurs ont vû par leur effet, disparoître entierement les symptômes véroliques. Mr. Goffe cite même un reste de ce virus manifeste, qui avoit échappé à l'usage du mercure, réveillé & guéri par celui des eaux.

Quoique je ne veuille point les préconiser comme spécifiques à cette maladie, je dois pourtant informer les gens de l'Art & le public, qu'on a reconnu à ces eaux une qualité propre à faire déclarer les soupçons de vérole, à détruire les vieux reliquats de ce mal, enfin à remédier aux accidens qui sont trop souvent la suite

de l'usage ou de l'abus du mercure.

Je rapporterai encore avec plaisir ce qu'en dit Mr. Brisseau dans sa troisième Lettre à un Médecin. " Je sou-
 ,, haiterois qu'elles fussent aussi sûres
 ,, pour la vérole, qu'on le dit, c'est
 ,, déjà un avantage considérable qu'el-
 ,, les n'y soient pas contraires, com-
 ,, me plusieurs autres Eaux minérales,
 ,, d'où l'on chasse les gens soupçonnés
 ,, de ce mal : mais je puis assurer qu'el-
 ,, les ont beaucoup plus que cela. Il
 ,, est de fait que des véroles anciennes
 ,, y ont été guéries, ce qui, joint à ce
 ,, qu'elles excitent quelquefois une
 ,, petite salivation, a fait dire à des
 ,, Médecins, qu'elles participent du
 ,, mercure.,, Et plus bas ; " mais vous
 ,, ne devez pas manquer de nous en-
 ,, voyer ceux qui, après l'usage du
 ,, mercure, demeurent long-temps
 ,, dans un état douloureux, ou qui
 ,, ont des accidents équivoques entre
 ,, la vérole & le scorbut, & de les
 ,, ordonner pour tout ce qu'on ap-
 ,, pelle vieux restes des fautes de la
 ,, jeunesse. ,,

Les qualités de nos eaux spécifiées

par ce Médecin, ne regardent que la source de la Fontaine *Bouillon* : Mais si celles-là sont bonnes seules contre cette maladie facheuse, combien leur mérite n'est-il pas plus grand, si on les joint à celles de la Fontaine *d'Arras* ? Car celles-ci, selon toutes les épreuves, sont encore plus chargées de principes, & bien plus efficaces. Et c'est ce qui pourroit avoir donné lieu de changer l'ancien nom de cette Fontaine, en celui de *Fontaine de vérité*, titre honorable que lui ont sans doute acquis les guérisons d'un grand nombre de personnes. Ajoutons à tout ceci l'utilité reconnue de l'usage des boues.

Comme mon but est de persuader principalement par les faits, j'en rappellerai encore quelques-uns qui ne permettront plus de douter de la bonté de ces eaux, contre les suites d'une maladie malheureusement trop commune & si funeste à l'espèce humaine. Leur qualité est certainement propre à faire déclarer le virus vénérien dans les malades chez qui il n'offre aucune marque évidente de son existence. Il

n'est pas d'année où Mr. Goffe, Médecin de l'Hôpital Militaire aux Eaux, ne m'ait convaincu de ce fait, par l'expérience des Soldats de nos garnisons que nous y envoyons pour des douleurs articulaires & rhumatismales. Ce Médecin, ainsi que ses Prédécesseurs, rapporte des exemples très-frappants de plusieurs guérisons obtenues par l'usage de ces eaux, ensuite du mercure employé pour la vérole. Les malades qui les prenoient, étoient tourmentés de douleurs beaucoup plus violentes que celles qu'ils avoient ressenties avant le traitement de la maladie. Il cite entre autres un Tambour du Régiment de Clare qui avoit essuyé onze frictions, sans donner aucune salivation, ni sans doute d'autres évacuations particulières. Cet homme commença l'usage des eaux dans un état horrible de souffrance, & dans le plus grand danger. La salivation s'établit au cinquième & sixième jours, & continua. Le douzième, le mercure transpiroit par la peau, à l'endroit des glandes axillaires, où ce Médecin dit avoir ramassé quinze à vingt grains de

mercure par jour , pendant le cours d'une semaine , & cela en présence de témoins.

De mon côté j'assurerais qu'un de mes malades ayant failli d'être la victime de quatre traitements presque consécutifs , dont le premier auroit dû l'avoir guéri , se trouvoit encore aussi tourmenté qu'auparavant d'insomnies & de douleurs affreuses. Il s'étoit enfin déterminé à avoir recours au même remède pour la cinquième fois , je l'engageai au contraire à se rendre aux eaux ; il les prit avec succès , & vuida par la salivation & d'autres évacuations abondantes , le mercure qui l'incommodoit tant.

J'ai passé peut-être les bornes d'un précis simple que je voulois donner au public ; sur les qualités & les vertus des Eaux minérales de St. Amand , mais j'ai pensé que ceux qui pourroient avoir besoin de leur usage , me sçauroient gré de ces détails , puisque tout malade desireroit plutôt des faits que des raisonnements.

CHAPITRE CINQUIÈME.

*Des Boues minérales de Saint Amand,
& de leurs propriétés.*

IL s'agit maintenant de parler des boues minérales qui se trouvent auprès des Fontaines, autres Remèdes encore aussi utiles qu'efficaces pour la guérison de beaucoup de maux, Remèdes enfin précieux aux Troupes de SA MAJESTÉ, sur-tout à ces Guerriers couverts de gloire par les blessures qu'ils ont reçues à son service. Ceux-ci resteroient souvent inutiles à l'état, ainsi qu'à eux-mêmes, si nos boues n'achevoient leur guérison, en leur rendant l'usage qu'ils avoient perdu de leurs membres affligés.

L'intervalle de terrain entre les Fontaines *Bouillon* & de l'*Évêque d'Arras* est d'environ vingt-cinq toises, le sol de l'ancienne prairie dans cet endroit est composé de trois lits de terre différente. Le lit superficiel est d'une terre noire semblable à la tourbe. Le deuxième est d'une espèce de marne

plus grasse que la marne ordinaire ; & le troisième d'un sable mouvant qui descend à sept & dix pieds de profondeur. C'est au travers de ce sable , dans un espace de quatre-vingt-quatre pieds en carré long , que se trouve une grande quantité de petites sources , dont les eaux , en sortant du lit de sable , viennent détremper cette marne grasse , & passant ensuite dans la terre noire & marécageuse , en forment une espèce de borbier. C'est lui que nous appellons boues minérales , parce que les principes minéraux y sont déposés par le trajet des eaux , qui , du fond , viennent gagner la superficie. L'on conçoit sans peine que la vertu & la chaleur des boues , ne sont qu'une suite de celles des eaux qui les arrosent , comme celles-ci n'ont reçu les mêmes qualités que des minéraux qu'elles ont lavé dans leur course. Les sources dont le fond du bassin est tout rempli , contiennent les mêmes principes que nos eaux , mais plus abondants & plus sensibles.

Si les anciens Médecins n'ont point approfondi les qualités & les vertus

supérieures de ces boues , le hasard ,
ou plutôt une Providence bienfaisante
nous les a fait connoître. Les effets
surprenants qu'elles ont produit , ont
engagé nos Auteurs modernes à étu-
dier leur nature & leurs principes.
Ce sont eux qui nous ont le plus inf-
truit sur cette matiere.

Héroguelle n'a point parlé des
boues ; mais Mr. Brisseau écrit à un
de ses Confrères ; “ pour nos bains ,
„ je ne peux rien ajouter à ce que j'en
„ ai dit sur la fin de ma Lettre à Mr.
„ le premier Médecin ; mais nos boues
„ sont plus de merveilles que je n'es-
„ pérois. Comme je n'en ai pas parlé ,
„ je vous dirai qu'elles sont noires ,
„ grasses , & onctueuses au toucher ,
„ & qu'elles ont une odeur de fer assez
„ sensible. Quand on les fait sécher ,
„ elles se changent en sable gris tout
„ pareil à celui de la Fontaine *Bouil-*
„ *lon*. Tout nous prouve qu'elles se
„ forment par l'abondance des exha-
„ laisons grasses & sulfureuses , mê-
„ me de quelques particules métalli-
„ ques , & que les exhalaisons ne
„ prenant pas corps avec l'eau , &

„ ayant peine à la traverser , réflé-
 „ chissent , s'accrochent & s'arrêtent
 „ dans le fable , & lui donnent cette
 „ forme de boue. „ Il est vrai , com-
 me le remarquent Mrs. Goffe & Bou-
 quié , que l'on trouve souvent dans
 nos boues de ce fable luisant qu'ils
 comparent à celui de nos Fontaines &c.

Mignot , après avoir cité plusieurs
 guérisons obtenues par ces boues sa-
 lutaires , telles que des paralyties ,
 trois anchiloses , rapporte qu'une jeu-
 ne paysanne du lieu infectée par des
 Cavaliers de la garnison alors de ser-
 vice à Saint Amand , avoit le corps
 tout couvert d'ulcères & de pustules
 véroliques. “ Elle n'a fait , écrit-il ,
 „ que se plonger dans la boue , & a
 „ été parfaitement guérie. Je l'ai fait
 „ voir à plusieurs personnes de dis-
 „ tinction qui avoient de la peine à le
 „ croire. „ Ce Médecin ajoute ce qui
 suit : “ Quelques Mineurs de la Com-
 „ pagnie de Mr. de Mégregny , s'étant
 „ trouvés guéris pendant les travaux ,
 „ de vieux ulcères qu'ils avoient aux
 „ jambes , cela a donné lieu à plu-
 „ sieurs personnes de se servir pour

„ le même befoin , des boues qui ne
 „ manquent pas de guérir également
 „ la gale , & les ulcères les plus opi-
 „ niâtres , pourvû qu'il n'y ait pas de
 „ carie aux os qui les fomente. „ Il
 finit par dire “ que ces mêmes boues
 „ conviennent pour fortifier les mem-
 „ bres affoiblis , après des fractures ,
 „ luxations & vieilles cicatrices , &
 „ qu'il est sûr qu'elles font meilleures
 „ que les eaux pour toutes les mala-
 „ dies externes ; enfin qu'elles con-
 „ tiennent plus de parties des miné-
 „ raux , qui s'échappent plutôt des par-
 „ ticules souples & pliantes des eaux,
 „ que des molécules massives & rabo-
 „ teuses de la terre. „

Brassard , ayant parlé de l'utilité &
 de la magnificence des bains des an-
 ciens , passe aux grandes vertus &
 propriétés des bains de boues de Saint
 Amand ; & remontant jusqu'à leur ori-
 gine , il dit : “ Les ouvrages de la
 „ Fontaine interrompus par le Siège
 „ d'Ath , furent repris par les Mineurs ,
 „ après la prise de cette Place par les
 „ armes du Roi ; où ces gens s'étant
 „ remplis le visage , le corps & les

„ jambes d'ulcères, ils se trouverent
 „ guéris pour avoir travaillé dans les
 „ boues. „

Ces expériences, jointes à beaucoup d'autres, contribuèrent à l'établissement des bains de boues : Ce Médecin trouvoit déjà un très-grand défaut dans l'usage de ce Remède en 1714. “ En ce qu'une trop grande
 „ quantité d'eau élémentaire flottoit
 „ sur les boues, & qu'on avoit peine
 „ à supporter la froideur superficielle
 „ de ces eaux; malgré cela, ajoute-t-il,
 „ ces boues n'ont pas laissé de guérir
 „ des membres affoiblis, des rétractions
 „ de tendons, de vieux ulcères
 „ & des édèmes &c. comme des maladies
 „ de la peau, telles que dartres,
 „ pustules, gale &c. „

Enfin Mrs. Goffe & Bouquié, ayant, comme je l'ai dit, approfondi plus que les autres par l'analyse, la nature de nos boues, démontrent d'une façon sensible l'existence des mêmes principes qui constituent les eaux, tels que le soufre minéral, un volatil sulphureux, une huile bitumineuse, un sel alkalin, & peut-être quelque matiere

ferrugineuse ; au moins , disent ces Auteurs , leur mélange avec la noix de galle semble l'indiquer.

Le premier ajoute qu'en conséquence des examens qu'il a faits , “ on peut
 ,, dire que ces boues forment une ef-
 ,, péce de savon salutaire , ou , si l'on
 ,, veut , un baume sulphureux & bitu-
 ,, mineux , dont les qualités sont réso-
 ,, lutives , atténuantes , propres à dis-
 ,, soudre les congestions lymphati-
 ,, ques , à humecter les corps nerveux
 ,, trop roides & trop tendus. Com-
 ,, bien de membres paralysés n'ont-ils
 ,, pas été rétablis & consolidés par ce
 ,, Remède , ainsi que des ulcères , des
 ,, dartres , des plaies &c. ,,

Mr. Bouquié après avoir préconisé les bons effets des boues , & prouvé que le soufre qu'elles contiennent est beaucoup plus développé & plus rassemblé que dans les eaux , qu'il l'est même au point que la chaleur qui s'éleve , le pousse à la surface , où on le voit s'amasser sous la couleur naturelle d'un jaune pâle , ajoute : “ C'est le
 ,, soufre très-tenu , joint au bitume &
 ,, aux autres principes , qui rend nos

„ boues si résolatives, si atténuantes,
 „ si fondantes & si propres à dissiper
 „ les congestions, à dissoudre la lym-
 „ phe trop épaisse, la synovie dans
 „ les jointures & dans les coulisses des
 „ tendons, à ranimer le cours des ef-
 „ prits dans les nerfs, comme dans
 „ les membres paralytiques, à amollir
 „ les parties trop rigides, à donner
 „ du ressort à celles qui sont trop lâ-
 „ ches. Ces effets si opposés sont pour-
 „ tant par une heureuse combinaison
 „ opérée par la même cause; & l'ex-
 „ périence journalière prouve mieux
 „ que le raisonnement, cette singu-
 „ larité. „

Toutes les qualités reconnues de
 ces boues sont donc bien constatées
 par les faits; & je répète ici qu'elles
 opèrent des guérisons si extraordinai-
 res, qu'elles méritent autant la con-
 fiance du public, qu'elles se sont at-
 tiré l'attention & les recherches des
 Savans.



 CHAPITRE SIXIÈME.

Réflexions sur l'usage des Eaux & Boues minérales de Saint Amand, & de l'avantage des nouveaux établissemens qu'on y a faits.

MAlgré les grandes vertus de ces eaux & de ces boues, l'on ne doit pas croire pourtant qu'elles soient bonnes pour toutes sortes de maladies & d'accidens, non plus que pour tous les tempéramens. Quant aux eaux, telles douces & bénignes qu'elles soient, elles ne conviennent pas dans le cas de marasme général, dans la phtisie, dans les suppurations du poulmon, dans les cancers, soit ocultes, soit ulcérés, dans les gonorrhées accompagnées d'inflammation, & en général dans toutes les maladies tant internes qu'externes. Elles sont même nuisibles dans les maladies essentielles de la tête.

L'usage des bains de boues demande aussi beaucoup de prudence de la part des personnes qui sont accidentées. ou

trop fatiguées de flux hémorrhoidal ou utérin. Le sexe ne doit point les prendre pendant le cours périodique. De même, je ne les conseillerais jamais aux personnes sujettes au crachement de sang, non plus qu'aux phtisiques. Il y a encore beaucoup d'autres cas où ces Remèdes ne sont pas propres, au moins, sans des préparations ou des précautions particulières : mais il se trouve heureusement des gens de l'Art, qui par état sont à portée de répondre à la confiance du public. J'ajoute qu'il ne convient à qui que ce soit de faire usage d'un Remède, même le plus simple, sans être instruit auparavant des préparations & de la conduite qu'il exige. Aussi osai-je assurer avec ceux qui ont connu & qui connoissent nos eaux par théorie & par pratique, que je n'ai jamais vu arriver d'accidents pendant l'usage des eaux, des bains & des boues, qu'à ceux qui en ont abusé, soit par défaut de préparatifs, de conduite, ou de régime, soit par une témérité déplacée, qu'occasionnoit le trop d'empressement de se guérir.

Outre les bains de boues, j'ai déjà dit que dans le temps du rétablissement des Fontaines minérales en 1698, on avoit reconnu l'utilité des bains des eaux mêmes, & que pour leur donner le degré de chaleur nécessaire, on s'étoit trouvé obligé de faire chauffer une partie des eaux destinées à cet usage. C'est ce qui engagea depuis à construire quelques chambres de bains, lesquels ont produit constamment les bons effets qu'on en attendoit : mais le nombre de ces chambres étoit insuffisant, pour fournir au public les secours desirés & continus. Je rappellerai cet article dans l'établissement aussi avantageux qu'agréable, que Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de Saint Amand font faire à grands frais à ces sources. Cet aveu est une justice que je leur dois. Ils ont également mérité l'approbation de la Cour & la reconnoissance du public.

Comparaison de l'état des Fontaines & des Boues depuis 1650 jusqu'en 1665, avec celui où elles se trouvent aujourd'hui.

J'ai dit plus haut qu'en 1698, on

avoit entrepris par les Ordres du Roi le rétablissement de la premiere Fontaine Bouillon, & que le but étoit de rendre cette source plus pure, en écartant d'elle les eaux étrangères : mais son bassin étant resté ouvert, ses eaux n'étoient aucunement garanties de l'évaporation dont elles sont susceptibles. J'ai dit encore qu'en 1716, on avoit construit dans les mêmes vûes, un pavillon sur pilotis au-dessus de la nouvelle Fontaine; mais qu'en 1727, cette seconde Fontaine revint dans son premier état, par l'écroulement de cet édifice, & qu'elle fut ensuite l'égoût des terres voisines.

J'ajouterai ici que la petite Fontaine *d'Arras* ou *de Vérité*, depuis qu'on avoit fait la découverte de ses vertus, n'avoit, pour se garantir des inconvénients que nous venons de remarquer, qu'un simple tonneau qui lui servoit de réservoir. On eut pourtant la prudence de couvrir exactement cette Fontaine, & d'en laisser couler les eaux au robinet. Enfin, le croiroit-on ! les Boues minérales, ce Remède si précieux, ont toujours été, aussi

bien que ceux qui en faisoient usage, abandonnées aux injures de l'air, & aux variations du temps. Tantôt ces boues se trouvoient trop liquéfiées, & souvent inondées par les eaux des sources qui venoient du fond; & cela par manque d'écoulement & par le défaut de réparations nécessaires pour le leur procurer : tantôt les pluies abondantes & assez fréquentes en ce climat, noyoient le terrain, lavoient ces boues, les refroidissoient, & entraînoient les principes minéraux qui font l'essence de leurs vertus. Souvent les deux tiers de la saison la plus favorable à l'usage de ces boues, se passaient sans pouvoir en jouir; ou bien il étoit interrompu, & l'intervalle de temps qui se trouvoit d'un bain à l'autre, faisoit perdre le mérite de ceux qu'on avoit déjà pris, ainsi que le fruit du temps & de la dépense que les malades avoient employé pour leur guérison.

Les Soldats du Roi, sujets utiles à la Patrie, & en faveur desquels un si bon Maître n'épargne rien pour leur entretien aux Eaux de Saint Amand,

étoient les tristes victimes du mauvais état où se trouvoient ces Remèdes. Outre les maladies qu'ils avoient, & dont ils venoient chercher la guérison, souvent ils y prenoient la fièvre, il leur survenoit des rhumes &c. & ils s'en retournoient avec un surcroit de maux.

Les boues minérales, comme on l'a prouvé, tiennent leurs vertus des sources dont elles sont continuellement arrosées, & qui viennent de leur fond même. L'eau de ces sources est tiède & à peu près au même degré de chaleur, comme je l'ai dit aussi, que celles des Fontaines; mais elle est sûrement plus chargée de principes minéraux, sur-tout d'esprit volatil sulphureux, que ne le sont celles de la Fontaine Bouillon. Quoique la chaleur des boues ne soit que presqu'équale à celle des eaux des Fontaines, ce degré de chaleur est cependant suffisant pour procurer l'avantage de se mettre dans ces boues, & d'y rester des heures entières, même en tout temps. Je ne doute pas que la chaleur naturelle des corps qui s'y enfoncent, ne serve

aussi à développer leurs principes, & à les rendre plus chaudes, peut-être même plus actives. La chaleur intrinsèque des boues, par la nature des sources, est telle qu'elle permet à présent de s'y mettre tous les jours, nonobstant les petites variations qu'elles effuyent dans les révolutions auxquelles elles sont sujettes, ainsi que les eaux des Fontaines : mais la superficie de ces boues, & les eaux ordinairement surabondantes qui flottoient au-dessus, étoient ci-devant soumises à la chaleur de l'atmosphère. C'est ce qui en interrompoit l'usage, quand le temps n'étoit pas calme, & l'air suffisamment échauffé ; car tandis que le malade avoit une partie du corps enfoncé dans la boue, le reste se refroidissoit au-dehors, tant par le froid des eaux que par le souffle du vent : la moindre pluie même obligeoit de les abandonner. Il est vrai que quelques toiles dont on étoit entouré, brisoient les rayons du Soleil, sans cela, il n'y auroit eu aucun temps commode dans la saison, pour prendre les bains de boues. Malgré ce secours, on n'avoit

que quelques heures dans la journée qui en permissent l'usage.

Je remarquerai encore que la façon dont on se trouvoit obligé alors d'user de ces bains de boues, étoit de la dernière indécence. Les Soldats demeu- roient en spectacle aux passants, tan- dis qu'ils étoient en même-temps ex- posés aux vents & au Soleil. Les par- ticuliers n'avoient qu'une simple toile pour se garantir de ces inconvénients. Il falloit, en sortant de ces boues, aller chercher les chambres des bains pour s'y laver. Elles en étoient peu éloignées, il est vrai; mais comment quatre seuls lavoirs pouvoient-ils suf- fire à trente ou quarante personnes de différent sexe qui, par un orage, ou par un refroidissement subit de l'air, se trouvoient contraintes de sortir pré- cipitamment de ces boues? Tant d'in- commodités éloignoient beaucoup de personnes de l'usage d'un secours aussi salutaire.

Tel étoit le mauvais état des Fon- taines & Boues minérales de Saint Amand, lorsqu'en 1764, Mrs. les Grand-Prieur & Religieux de l'Ab-

baye du même nom, agréèrent le projet de faire à leurs dépens les réparations & les établissemens nécessaires pour conserver à ces précieux Remèdes leurs qualités & leurs vertus, & ils se portèrent avec zèle à procurer au public, ainsi qu'aux Troupes de SA MAJESTÉ, les commodités & les secours possibles pour profiter de leur usage. D'abord ils racheterent ces Fontaines avec tout le terrain qui y étoit annexé, & que leurs Prédécesseurs avoient engagé à des particuliers par un bail emphytéotique vers la fin du siècle dernier. Ils firent ensuite procéder aux travaux que nous allons détailler.

L'on a commencé par entourer de maçonnerie les Fontaines *Bouillon*, & les eaux actuellement s'y trouvent telles qu'elles sortent de leurs sources. On a couvert d'un pavillon ces mêmes Fontaines. afin d'empêcher l'évaporation des principes volatils de leurs eaux; & ces eaux, comme celles de la Fontaine d'Arras, couleront par des robinets. Un salon spacieux dans ce pavillon, servira d'asyle & de pro-

menoir aux buveurs, pendant les mauvais temps. Ces ouvrages ne sçauroient sans doute souffrir de critique, après l'expérience des bons effets qu'avoit procuré anciennement la couverture de la petite Fontaine; & après ce que les Auteurs anciens & modernes ont observé sur la facilité avec laquelle ces eaux, avant d'être couvertes, perdoient de leur qualité primitive. C'est ce qui se fera sentir encore mieux par les observations suivantes.

1°. Ces eaux étoient plus chaudes, & elles avoient plus d'odeur & de goût au lever du Soleil, que vers le midi.

2°. Elles étoient moins propres aux expériences, quand on les avoit puisé dans ce dernier temps, que dans un autre.

3°. Elles se trouvoient plus chaudes, & elles avoient plus d'odeur dans les canaux voûtés qui servent de décharge aux Fontaines, qu'elles n'en avoient à leur bassin même.

Ces faits vérifiés, joints aux autres expériences, prouvent suffisamment que ces eaux contiennent beaucoup

de principes volatils qui se dissipent plus ou moins facilement. Il étoit donc de la dernière conséquence de chercher à les leur conserver.

Mais les boues minérales étoient sur-tout la partie qui méritoit le plus d'attention & de réparations ; pour parvenir à rendre leur usage moins incommode & plus constant, on a dû les mettre à l'abri des inconvénients que je vais faire connoître.

1°. Ces boues étoient souvent trop liquéfiées & même inondées. Il falloit donner un écoulement aux eaux surabondantes.

2°. Les eaux de pluie tomboient directement dans le bassin. Les eaux des terres voisines s'y communi-quoient, sur-tout après les grandes pluies & les orages, il étoit nécessaire d'en écarter les unes & les autres.

3°. La superficie de ces boues n'étoit point à l'abri des variations de l'athmosphère. L'ardeur du Soleil, l'air froid, les vents, agissoient sur elles tour à tour, & les rendoient d'un accès difficile aux malades. L'on a dû mettre, & ces boues & ceux qui en

ussent, à l'abri des injures du temps.
 4°. Les boues étant en plein air, les personnes incommodées se voyoient exposées à la curiosité des passants, soit à leur entrée, soit à leur sortie de ce bain; c'étoit un inconvénient intolérable. Il falloit donc procurer à l'usage de ces boues la décence nécessaire, & au public toutes les aisances qu'il pouvoit desirer pour les prendre.

Il étoit bien intéressant de remédier à tant d'inconvénients connus d'un chacun, & particulièrement des Médecins qui sçavent que les principes & les vertus des boues dépendent absolument de la qualité des eaux qui les détrempent. Dans cette vûe, l'avis de Mr. Goffe Médecin attaché aux Fontaines & à l'Hôpital Militaire depuis 1740, & le mien, fut de former une enceinte de bâtiment sur les boues. Nous jugeâmes que les faces de ce bâtiment devoient, au levant, au midi & au couchant, être vitrées, à l'effet de rassembler sur la superficie de ces boues les rayons du Soleil, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Nous crûmes enfin qu'il falloit

faire de ce bâtiment une vraie serre, en y conservant cependant la liberté d'ouvrir une partie des croisées de ses différentes faces, pour faciliter le renouvellement de l'air, en cas de son altération causée par les vapeurs qui s'exhalent continuellement des boues. De plus, dans le Mémoire raisonné que nous fîmes pour les réparations & l'amélioration des Fontaines & des Boues, nous insistâmes sur la nécessité de procurer à ces dernières un écoulement continuel des eaux surabondantes qui leur nuisoient, en les liquéfiant trop. De même nous fîmes voir qu'il étoit indispensable de mettre l'ordre avec les aisances nécessaires dans la construction des loges à former dans ce bâtiment pour l'usage des malades, & de leur procurer des lavoirs commodes à la sortie des boues; enfin qu'on ne devoit rien épargner, pour donner à ces Remèdes précieux toutes les facilités & la perfection dont ils paroïssent susceptibles.

On établit donc en 1765, un bâtiment sur ces boues assez conforme au projet que nous en avons dressé: mais

la saison propre à en faire usage en 1766, ayant interrompu les ouvrages, & retardé la perfection qu'on devoit leur donner, cela excita la curiosité du public. Il examina les opérations: l'on entendit quelques critiques, mais de gens apparemment mal instruits sur les principes de ces boues miraculeuses. On alléqua d'abord que ce Remède tiroit ses qualités & la chaleur des rayons du Soleil: que priver les boues de son influence, (chose qu'on ne fera jamais) e'étoit leur ôter leurs vertus; que la pluie, la neige & l'air même pouvoient déposer dans ces boues des principes accessoires à ceux qu'elles ont déjà par leur nature; & qu'enfin il paroïssoit téméraire de ne pas laisser les choses dans l'état où elles avoient été jusqu'alors.

Il étoit naturel que le public intéressé à son bien-être, présentât les objections qui sembloient le frapper relativement aux soins qu'on se donnoit pour la conservation de ces Remèdes utiles.

Mais il est facile & bien satisfaisant pour nous de dissiper ces craintes, &

de convaincre un chacun, que la couverture nouvellement établie sur les boues, jointe aux autres moyens employés pour rendre leurs principes purs & naturels, doit les rendre plus efficaces à tous égards.

Comme je me suis fait une règle de n'établir le mérite des eaux & boues de Saint Amand que sur des observations prouvées, je rapporterai d'abord les sentiments des anciens Médecins qui ont écrit sur ces sources, avant d'en venir aux remarques & aux faits que nous avons reconnu durant la première année des épreuves qui ont suivi ce nouvel établissement.

Mr. Brisseau dans sa seconde Lettre à Mr. Fagon, lui marque : “ J'ai meilleure opinion des bains de boues que je n'avois, lorsque j'eus l'honneur de vous écrire. Elles ramollissent, résoudent & fortifient : plusieurs personnes s'en sont bien trouvé cette année ; peu s'en sont plaint, & on y a vû dissoudre des anchiloses : mais nous n'avons pas encore pû bien connoître toute leur bonté, parce que l'été dernier a été froid

„ & pluvieux en ce Pays , & qu'à
 „ cause des travaux on ne pouvoit
 „ avoir les commodités nécessaires.
 „ J'espère que quand ces bains seront
 „ bâtis & fermés , la chaleur y étant
 „ plus rassemblée , nous en verrons
 „ de plus grands effets. „

Ce langage de Mr. Brisseau a été depuis souvent répété par le public , tant que les boues n'ont pas été couvertes. Il étoit peu d'années où l'on n'entendit dire : *Les Boues dans une telle saison , ou dans un tel mois , n'ont rien valu , elles ont été froides , attendu qu'il a trop plu , ou bien le vent a été trop violent , on ne pouvoit profiter de leur usage , sans s'exposer à gagner la fièvre &c. &c.*

Pithoys se plaint dans son Journal de 1700 , que ces boues devenoient trop liquides. Il assure que , lorsqu'elles étoient plus épaisses , l'on y étoit plus chaudement , & qu'on en retiroit plus de soulagement : “ Lorsqu'elles
 „ étoient , dit-il , trop détrempées ,
 „ on se plaignoit que la superficie de
 „ l'eau étoit trop froide : il ajoute ,
 „ qu'on emportoit alors de ces boues ,
 „ pour

„ pour s'en servir en topique. Il en
 „ marqua son mécontentement à Mr.
 „ le Maréchal Duc de Boufflers, qui
 „ en conséquence défendit d'en plus
 „ emporter. „

Brassard nous dit aussi “ qu'il trou-
 „ voit en 1714, la vertu des boues
 „ fort affoiblie, à cause de la trop
 „ grande quantité d'eau élémentaire
 „ qui furnageoit, & dont on avoit
 „ peine à supporter le froid. „

Ces boues minérales avoient donc
 été exposées jusqu'aujourd'hui à ces
 inconvénients, & leur usage avoit
 toujours dépendu du temps & de l'état
 de l'athmosphère. Quel autre moyen
 qu'une couverture soutenue par des
 parois vitrées, au levant, au midi &
 au couchant, pour remédier à cette
 dégradation des boues, sur-tout dans
 un climat où il pleut souvent pendant
 des étés entiers? Il en est de même
 des petits canaux de décharge que
 l'on a pratiqués à chaque loge de ce
 bâtiment, & dans son contour, tant
 pour recevoir les eaux superflues qui
 arrivent du fond à la superficie de ces
 boues, que pour détourner celles qui

venoient des terres voisines se déposer dans le bassin.

Quelques personnes se sont récrié sur ce qu'elles croyoient qu'en couvrant ces boues, on les privoit des rayons du Soleil. Elles disoient que sa chaleur leur est indispensablement nécessaire, soit pour leur donner de la vertu, soit pour les échauffer; mais l'on peut se convaincre que ce bâtiment, par la forme de sa construction, ne sçauroit empêcher que les boues ne reçoivent la chaleur que cet astre bienfaisant peut leur communiquer.

Le bâtiment qui les entoure n'a d'autre objet que de les préserver de la pluie & du vent, & il laisse passer à travers les grandes croisées pratiquées exprès, les rayons du Soleil, qui se trouvant par-là réunis, agissent avec plus d'activité sur ces boues. Par conséquent, si la chaleur leur est utile, on peut assurer que loin que ce bâtiment la diminue, il sert au contraire à leur en procurer davantage.

Dans l'état où ces boues se trouvoient auparavant, il falloit, pour en faire usage, dépendre pour ainsi dire

du degré de chaleur & de force des rayons solaires ; ce n'étoit souvent que pendant quelques heures avant & après le midi qu'on pouvoit s'y enfoncer. Dès que le Soleil baissoit, ou que l'air se rafraichissoit par un peu de vent, il n'étoit plus possible de rester dans le bain.

Au reste quant aux vertus spécifiques des boues, en se souvenant des principes qui les constituent, personne ne doutera qu'elles ne les reçoivent de la qualité des eaux de la source même, & non du Soleil.

Je n'ai garde de nier que son influence ne soit utile à toutes les productions végétales & minérales. Cet astre en est l'ame & le moteur : cependant il est certain que les boues paroissent plus chaudes, & que les malades les soutenoient davantage dans les temps couverts & pluvieux, que durant les jours les plus brillants & les plus chauds. Cette remarque n'a pas échappé à nos Auteurs ; Mr. Bouquié, en parlant dans son ouvrage des variations de chaleur auxquelles ces sources sont sujettes, dit : “ Que ces boues

„ en font également susceptibles, in-
 „ dépendamment de l'action du Soleil;
 „ j'ai vû, continue-t-il, des temps
 „ forts chauds, & les boues ne pas
 „ répondre à cette chaleur; les ma-
 „ lades se plaindre qu'elles n'étoient
 „ pas si chaudes qu'à l'ordinaire, tan-
 „ dis que le temps qui fut froid, ven-
 „ teux & humide les 19 & 20 Juillet
 „ 1749, n'empêcha pas les boues d'a-
 „ voir plus de chaleur que dans les
 „ temps les plus chauds. Le 21 du
 „ même mois cette chaleur fut encore
 „ plus sensible, & le thermomètre
 „ m'a confirmé ce que les malades
 „ m'ont dit. „ De mon côté j'ose assu-
 „ rer que depuis plusieurs années que
 „ je suis les effets de ces boues, j'ai sou-
 „ vent observé la vérité de ce que cet
 „ Auteur avance; mais il est juste de
 „ satisfaire le public, & je me suis fait
 „ un devoir d'éclaircir tous ses doutes.
 „ J'espère que l'expérience le convain-
 „ dra encore mieux que tout ce que
 „ j'ai avancé.

- Le projet de couvrir les boues n'é-
 „ toit pas nouveau. Depuis plus de qua-
 „ rante ans Mrs. les Intendants de la

Province, sur l'avis des personnes de l'Art, étoient toujours occupés de ce dessein, sans en trouver les moyens : mais le zèle & la générosité des Propriétaires ont scû vaincre toutes les difficultés. Animés par l'amour du bien public, poussés du desir d'être agréables au Prince, encouragés par le ministere & par le Gouverneur de la Province, aidés sur-tout des conseils & des soins de Mr. l'Intendant du Haynaut; avec tant de moyens, quelle espérance n'avons-nous pas de voir prospérer de plus en plus ces sources salutaires ?

Aussi Mrs. de Saint Amand ne se font-ils point bornés au rétablissement des Fontaines & des Boues; ils ont établi de nouveaux bains; dix nouvelles chambres ont été ajoutées à huit anciennes, qui n'étoient pas à beaucoup près suffisantes. La douche qui est de la plus grande utilité pour la guérison de beaucoup de maux, ou pour préparer à l'usage des bains de boues, n'y étoit pas comme elle vient d'être établie, avec toutes les commodités & tout l'avantage possible; elle

a produit pendant la saison des eaux en 1766, des effets merveilleux.

Pour achever de tranquilliser les personnes inquiètes sur la couverture des boues, il me suffira d'ajouter les observations que Mrs. Goffe Médecin, & Goudeman Chirurgien-Major de l'Hôpital ont faites pendant la saison des eaux en 1766. Je dirai donc avec ces Messieurs & d'autres personnes qui étoient sans préjugé, que l'on n'avoit vû de long-temps un été aussi pluvieux, aussi désagréable & aussi peu propre à l'usage des boues, que le fut celui de cette même année. Malgré cela il n'y avoit pas de jour où les malades ne les prissent facilement une ou deux fois, aussi-bien à cinq heures du matin, qu'à midi. Ils y restoient souvent jusqu'à sept & huit heures du soir, sans inconvénient, chose qui n'auroit pû se faire sans la couverture dont il s'agit, qui pourtant étoit encore bien loin de la perfection qu'on lui a donnée depuis.

J'ai fait connoître par les preuves les plus satisfaisantes, la qualité & les grandes vertus des Eaux & des Boues

minérales de Saint Amand, pour le soulagement & la guérison d'un grand nombre de maladies. Il ne me reste qu'à indiquer le temps & la saison qui conviennent à leur usage. Jusqu'à présent nos Auteurs n'avoient indiqué de saison propre, quant aux eaux, que les mois de May, Juin, Juillet, Août & Septembre. Le temps où l'on pouvoit espérer de prendre les boues, supposant un été très-beau, étoient les mois de Juin, Juillet & Août : mais les améliorations qu'on fait aujourd'hui, permettront d'y avoir recours au besoin dans tous les mois de l'année. J'assure même que, si j'avois des malades attaqués de gravier, de darts & de toute autre maladie inquiétante ou douloureuse, guérissable par les Eaux & Boues de Saint Amand ; je n'hésiterois pas de les y envoyer, en tel temps que ce fût, connoissant, comme je fais, la perfection & les avantages des établissemens & des commodités qui se trouvent à ces Fontaines.

Les boues sont aussi chaudes & aussi supportables l'hiver que l'été. C'est

ce qu'a fait vérifier sous ses yeux en 1753, un Magistrat respectable attaché au ministère. * Il étoit alors chargé de la police de l'Hôpital Militaire aux Eaux ; & depuis il continue sa protection & son estime à cet établissement, ayant reconnu sa grande utilité pour le bien public, & pour celui des Troupes de SA MAJESTÉ. Nous avons aussi, Mr. Gosse & moi, vérifié chaque année cette observation ; & il n'est pas douteux que la couverture des boues, n'en favorise bien plus l'usage dans toutes les saisons. L'époque que je vais citer prouvera peut-être mieux l'utilité de ce bâtiment, que tout ce que j'en ai dit jusqu'ici. Cette serre longue de quatre-vingt-quatre pieds, large de trente-huit, & haute de trente, renferme par conséquent un espace assez considérable à échauffer. Cependant malgré la force de la gélée & la rigueur de l'hyver de 1766 à 1767, la chaleur & les vapeurs des boues ont suffi pour empêcher qu'il n'y gélât. Des eaux même étran-

* Mr. Foullon Intendant de la Guerre &c.

geres à ces boues n'y ont pas été gélées; & par un effet de cette même chaleur & de ces vapeurs, la neige abondante qui tomboit sur le toit qui est d'ardoise, n'y pouvoit tenir; elle fondoit aussi-tôt. Dans un voyage que je fis à Saint Amand en Février 1767, ce fait me fut attesté par les ouvriers & par les habitants du canton. Il me fut confirmé par le Chirurgien-Major, & par le Receveur établi à ces Eaux. Il ne manquoit à cette remarque qu'un thermomètre & un observateur: attention qui ne sera plus oubliée par la suite, dans des circonstances aussi intéressantes.

L'on me dispensera d'indiquer dans ce Précis le temps propre de la journée, les préparations & la conduite que l'on doit tenir avant & après l'usage des eaux & boues. Les personnes intéressées à s'en instruire, pourront se satisfaire, en lisant les Traités de Mrs. Gosse & Bouquié. La meilleure façon, à mon avis, de se conduire pour retirer de ces Remèdes tout l'avantage qu'on peut en attendre, c'est de consulter & de suivre exactement,

comme je l'ai dit, les avis des gens de l'Art qui joindront l'expérience aux connoissances particulieres de ces eaux. *

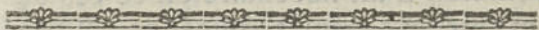
Les Soldats, pour le soulagement desquels SA MAJESTÉ entretient à ces Fontaines un Hôpital Militaire, qui contient deux cents lits, retirent plus vite du soulagement de ces Remédes, parce qu'ils sont exacts dans le régime & dans la conduite que le Médecin & le Chirurgien-Major leur prescrivent. Je conseillerois encore aux infirmes qui voudront y venir pour des maladies longues & rebelles, de s'y rendre au printemps, afin de pouvoir profiter d'une seconde saison en automne : car il est des maux opiniâtres qui ne disparoissent point, même après un certain temps qu'on s'est servi de ces Remédes. Dans ce cas il est nécessaire de laisser à leur usage un intervalle pendant lequel elles agissent encore. S'il en est besoin, on y revient plus-tard pour achever la guérison.

* L'on remarque que ces eaux se prennent avec le lait, & qu'elles ont produit un très-bon effet sur ceux à qui ce mélange avoit été indiqué.

Il convient même de prévenir le public que les Eaux & Boues de Saint Amand operent souvent de plus grands effets après qu'on les a quitté, que pendant leur usage actuel. C'est ce qui a été reconnu par nos Auteurs, & ce que j'ai remarqué moi-même fréquemment. Les malades attaqués de la pierre ou de gravier, en fournissent la preuve. Souvent ces corps étrangers & pareilles matieres, ne se fondent & ne s'évacuent que quelques temps après que l'on a cessé de prendre les eaux. Il est aisé de concevoir combien il est nécessaire en ce cas de revenir aux mêmes Remédes, si l'on veut s'assurer d'un parfait rétablissement, & empêcher qu'une maladie aussi facheuse ne se reproduise.

Après les éloges que j'ai fait de nos sources, j'en dois de nouveaux à la générosité de leurs Propriétaires, à la protection que veut bien y accorder Mgr. le Maréchal Prince de Soubise, Gouverneur de la Flandre, aux soins & aux attentions de Mr. le Comte de Nicolay Commandant, & de Mr. de Taboureau, Intendant du Haynaut.

François. Rien ne leur mérite mieux la reconnoissance publique qu'un établissement de cette nature. L'on y a procuré tous les avantages & les agréments dont il étoit susceptible, soit par des logements commodes, soit par des allées & des promenades, soit enfin par tous les secours qu'on pouvoit y désirer. Pour moi je me tiendrai heureux, si mon zèle & mes soins peuvent répondre à ces vûes bienfaisantes, tous mes vœux se bornant à l'objet d'être utile au public, ainsi qu'aux Troupes de SA MAJESTÉ.



CHAPITRE SEPTIÈME.

Journal des Cures principales opérées à l'Hôpital Militaire de Saint Amand, pendant l'année 1766, par l'usage des Bains, & des Eaux & Boues minérales.

MR. Goffe Médecin de cet Hôpital a bien voulu me communiquer ses observations à cet égard. Elles sont intéressantes & curieuses ; parmi les plus remarquables, il cite dix-huit Soldats, par Nom, Compagnie &

Régiment, qui ont été guéris de paralysie, roidissement ou foiblesse de membres, occasionnés par ce qu'on appelle humeur rhumatismale; trois autres qui étoient venus aux eaux pour de prétendues douleurs de cette nature, au lieu de la vérole qui se déclara chez-eux par l'apparition des symptomes les plus décisifs. Ce même virus concentré avoit rendu un de ces malades presque hémiplégique; la guérison de quatre dartreux qui avoient éprouvé dans les Hôpitaux les Remèdes les mieux indiqués pour cette maladie aussi rebelle que désagréable. Il compte encore quatre autres Soldats attaqués d'obstructions & d'embaras aux visceres du bas-ventre, & un cinquième avec œdèmes aux extrémités inférieures; enfin un autre attaqué d'un ulcère au col de la vessie. Celui-ci avoit reçu beaucoup de soulagement de nos Remèdes en 1765, il en obtint une guérison entière en 1766. Ce Médecin termine ses observations par la guérison d'une foiblesse & douleur de poitrine, & par celle d'une difficulté d'uriner; par le soulagement de deux

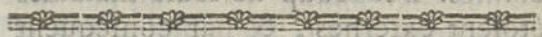
Soldats attaqués de douleurs & foiblesse de membres, après des chûtes, & par celui de deux Soldats paralytiques, dont un mérite une note particulière. Celui-ci étoit devenu subitement paralyfé des extrémités inférieures & des muscles qui servent à la langue & à la déglution. En conséquence il étoit muet : il passa en 1765, par Ordre de la Cour, de l'Hôpital Militaire de Bergues, à celui de Lille en Flandre. Nous l'envoyâmes aux Fontaines de Saint Amand, où il resta pendant une partie de la saison des eaux. En ayant fait usage avec celui des bains & boues, il recouvra la parole, avec un peu de sentiment & de chaleur aux extrémités inférieures du corps ; il passa l'hyver suivant dans notre Hôpital Militaire de Lille, en conservant la voix, mais sans mouvement des extrémités, & avec beaucoup de foiblesse dans les muscles des jambes. Pendant la saison des eaux en 1766, on le renvoya au même Remède dont l'usage lui occasionnoit souvent de grandes révolutions ; ce qui l'empêchoit de rester long-temps

dans les boues. Malgré cela cet homme, à son retour à Lille, où il est encore, se sentit très-fortifié des reins. Ses extrémités déparalysées devinrent roides & tendues. Enfin ce malade, qui se trouvoit presque réduit à l'état de cu-de-jatte, se promene aujourd'hui seul, à l'aide des béquilles.

Mr. de Goudeman Chirurgien-Major du même Hôpital, m'a pareillement remis l'extrait des guérisons que les eaux & les boues ont produit sous les yeux, sur les malades qui lui étoient confiés. Beaucoup de leurs maladies étoient externes, & par conséquent dans le cas du traitement des boues. Parmi les cures les plus remarquables qu'il a observé, l'on compte celles de quatorze Soldats qui avoient été attaqués de douleurs, foiblesses, roidissements de membres ensuite de chûtes, de blessures, de fractures & d'opérations. Un autre étoit venu aux eaux pour des douleurs à la cuisse, après une chûte de cheval. L'usage des eaux & des boues fit déclarer chez lui des symptomes de vérole très-manifestes. Mr. de Goudeman ajoute à son

Journal aussi exact qu'intéressant la guérison de quatre ophtalmies des plus rebelles.

On se propose de donner chaque année au public un semblable Journal des cures qui se seront opérées aux Eaux de Saint Amand, tant dans l'Hôpital Militaire, qu'à l'égard des particuliers qui permettront qu'on les nomme. Pendant la saison des eaux de 1766, l'on y compta plus de deux cents maîtres. Rien ne prouve mieux leur célébrité qu'un pareil concours.



CHAPITRE HUITIÈME.

Règlement fait le 20 Avril 1767, par M. de Taboureau Intendant du Hainaut, concernant la police des Eaux, Bains, Douches & Boues minérales de Saint Amand.

LE bon effet qu'ont produit jusqu'à présent les Eaux & Boues de Saint Amand, ayant engagé SA MAJESTÉ à ordonner depuis quelques années, qu'il seroit fait à cet établissement différents changements, & même des

augmentations considérables, également avantageux à l'utilité & au soulagement du public, il en est résulté la nécessité d'arrêter un nouveau Règlement, sur ce qui devra dorénavant être observé, tant par les Propriétaires desdites eaux & boues, ou leurs Préposés, que par toutes personnes qui en feront usage; en conséquence Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Les bâtimens construits sur les Fontaines & sur les Boues minérales, ainsi que ceux à l'usage des bains & douches, seront entretenus & fournis par les propriétaires de tous les moyens les plus commodes à l'utilité de ceux qui en feront usage, & rien n'y sera augmenté ni diminué sans notre approbation.

I I.

Le terrain affecté aux environs des Fontaines pour la promenade des buveurs d'eau, sera orné d'hayes vives, d'allées & d'avenues, lesquelles allées & avenues seront garnies des deux côtés, & de distance en distance,

de bancs pour la commodité des buveurs.

I I I.

Il sera construit des latrines à la proximité des Fontaines, & à l'extrémité des allées, lesquelles seront établies, autant qu'il sera possible, sur des fossés d'eau courante, & on aura soin de les entretenir proprement.

I V.

Lesdits propriétaires seront tenus de faire nettoyer les fossés, pour faciliter l'écoulement des eaux, & d'entretenir les aqueducs & autres canaux établis ou à établir, tant pour la décharge des Fontaines & des boues, que pour fournir les eaux nécessaires aux lavoirs des Soldats lorsqu'ils sortent des boues, ainsi qu'aux bains communs qui leur sont destinés.

V.

Les eaux minérales des trois Fontaines, seront distribuées aux buveurs par un Fontainier, qui sera aux gages des Propriétaires, & qui fournira à cet effet des gobelets de crystal de différentes grandeurs, & il ne sera permis à qui que ce soit d'emporter

des eaux desdites Fontaines, si elles n'ont été délivrées par ledit Fontainier.

V I.

Les propriétaires seront tenus d'avoir des bouteilles neuves & propres au transport desdites eaux, pour ceux qui ne voudroient pas les prendre sur les lieux, lesquelles seront bien bouchées, cimentées & cachetées d'un chiffre qui sera désigné, & seront lesdites bouteilles envoyées aux adresses qui seront indiquées, avec un certificat imprimé qui constatera que ces eaux viennent de l'une ou de l'autre desdites Fontaines, suivant la demande qui en aura été faite.

V I I.

En considération de tous les frais, soins & dépenses auxquels les Propriétaires seront assujettis par le présent Règlement, il sera payé au Receveur par eux préposé auxdites Fontaines, une fois seulement, par toutes personnes qui feront usage des eaux, trois livres monnoie de France, sans que sous aucun prétexte, on puisse rien diminuer ou augmenter de cette rétribution : Entendons néanmoins que ceux

qui viendront prendre lefdites eaux une féconde fois dans la même faifon, feront tenus à un fécond payement.

V I I I.

Il fera payé audit Receveur par toutes perfonnes fans exception, deux fols fix deniers pour chaque bouteille d'eau qu'on enlevra defdites Fontaines, pour le dehors, outre les frais de la bouteille, bouchon & emballage. Les barils & tonneaux feront évalués à la quantité de bouteilles qu'ils contiendront, & payés à raifon du prix ci-deffus accordé pour chaque bouteille.

I X.

Les Aubergiftes & autres perfonnes des environs des Fontaines, qui logeront des malades, pourront emporter de ces eaux pour l'ufage de la table, fans être tenus à cette rétribution.

X.

L'ufage des bains pouvant être en même-temps néceffaire avec celui des eaux, les Propriétaires feront tenus de procurer à ceux qui le demanderont, une chambre de bain, dans la-

quelle on aura soin de tenir de l'eau chaude & de l'eau froide, du feu, un lit garni & bafiné, & du linge propre pour s'effuyer, ainfi qu'un garçon de bain pour y servir fuivant le befoin.

X I.

Les bains avec les commodités & fecours néceffaires & mentionnés en l'article ci-deffus, feront payés par toutes perfonnes indiftinctement, trente fols. Et fi quelques-uns exigeoient un drap de cuve, ils payeront en outre ainfi qu'il eft d'ufage cinq fols.

X I I.

Comme il pourroit arriver que plufieurs perfonnes fe préfenteroient enfemble au même bain, pour prévenir la confufion qui en réfulteroit, chaque chambre de bain fera numérotée, & ceux qui voudront en faire ufage, feront tenus de fe faire enregiftrer chez le Receveur, pour y convenir de l'heure à laquelle ils pourront fe rendre au bain, qui leur fera indiqué par un numéro, & cet ordre fera, autant que les circonftances le permettront, obfervé pendant tout le temps qu'ils feront ufage des bains. Perfonne

ne pourra occuper une chambre de bain plus de deux heures, pour le prix ci-dessus réglé; & dans le cas où le besoin exigeroit que l'on y restât plus long-temps, il sera alors payé pour chaque heure qui suivra les deux premières, quinze sols.

X I I I.

Il sera, autant que faire se pourra & que les emplacements pourront le permettre, libre à toutes personnes de l'un & de l'autre sexe, de se faire réserver une chambre de bain pour son usage personnel pendant leur séjour aux eaux, on leur en donnera la clef, & elles seront tenues de payer pour ladite chambre, six livres par jour.

X I V.

Pour que toutes personnes suivant leur état ou leurs facultés, puissent profiter de l'avantage des eaux & des bains, on aura soin de réserver quelques chambres de bain à un prix plus modique, le Receveur n'y fournira que l'eau chaude & l'eau froide, du feu & le linge nécessaire pour la sortie du bain, & il ne lui sera payé que vingt sols pour les deux heures que

chaque chambre sera occupée, au lieu de trente sols fixés par l'Article XI. Les mêmes chambres seront aussi affectées aux Religieux mendiants & aux pauvres, qui seront admis gratis aux eaux, aux conditions ci-après requises.

X V.

Les personnes de l'Art Nous ayant représenté que la douche étoit encore un moyen très-utile, soit pour contribuer à la guérison de beaucoup de maux, soit pour préparer les parties affligées à l'usage des boues, les Propriétaires seront tenus de l'établir dans plusieurs chambres voisines des Fontaines, lesquelles chambres dans lesquelles on trouvera les mêmes commodités & secours mentionnés en l'Article X, ne seront employés qu'à cet usage seulement.

X V I.

Toute personne qui jugera à propos de prendre la douche, ne pourra se faire doucher plus d'une heure, elle sera aussi obligée de se faire enregistrer pour l'heure & la chambre à laquelle elle devra se rendre, & payera

vingt sols pour chaque heure. Si quelques personnes après s'être fait doucher, desiroient de passer au lit qui sera dans un cabinet voisin de la douche, elles payeront en sus du prix ci-dessus, dix sols.

X V I I.

Les Propriétaires seront tenus de fournir à ceux qui feront usage des bains de boues, toutes les commodités qui seront jugées nécessaires pour les différents accidents ou les différentes situations que les malades devront observer, ils fourniront aussi des manteaux de toile grise & des coussinets, & feront couvrir chaque loge de rideaux bien fermés pour la tranquillité & la décence. Lesdits Propriétaires ne pourront sous quelque prétexte que ce soit, se dispenser d'entretenir pendant la saison un nombre suffisant de personnes de l'un & de l'autre sexe, pour servir les malades dans leurs besoins, soit aux bains, soit aux douches, soit lorsqu'ils prendront les boues, & même pour y transporter & en retirer ceux qui seroient hors d'état de marcher.

Seront aussi tenus lesdits Propriétaires d'entretenir & fournir de l'eau chaude & de l'eau froide dans les lavoirs établis pour la sortie des boues, ainsi que du feu & le linge nécessaire pour s'effuyer.

X I X.

Il y aura un Fontainier désigné pendant toute la saison des eaux au compte desdits Propriétaires pour la conduite & l'entretien des boues, lequel Fontainier aura soin de faire écouler les eaux superflues des loges, de nettoyer les courants, remuer & remplacer les boues desdites loges, & d'ouvrir & fermer les ventillateurs & les croisées, afin de renouveler l'air dans le bâtiment aux heures qui lui seront indiquées; il veillera aussi à ce qu'une loge une fois choisie pour un particulier, lui soit conservée pendant le temps qu'il restera aux eaux, sans que personne puisse en faire usage sans le consentement dudit particulier; pour cet effet chaque loge sera numérotée & enregistrée du nom de celui qui en fera usage.

Les personnes qui voudront prendre les bains de boues, & qui y plongeront le corps entier ou en partie pendant quelques heures comme il est d'usage, payeront dix sols pour chaque fois.

X X I.

Ceux qui à la sortie des boues voudront passer dans les lavoirs où il leur sera fourni les secours nécessaires, payeront quinze sols en sus du prix porté en l'article précédent.

X X I I.

Il est expressément défendu à toutes personnes & sous tel prétexte que ce soit, d'emporter des boues du bassin, comme aussi d'y jeter ou enfoncer quelques corps étrangers qui pourroient les altérer ou blesser les personnes qui s'y plongeront.

X X I I I.

Les Religieux mendiants qui se rendront aux Fontaines par incommodités reconnues, seront exempts des droits attachés à l'usage des eaux, bains, douches & boues minérales; mais ils seront tenus de les prendre

aux endroits qui leur seront désignés. Les pauvres qui se présenteront pour pareil sujet n'y seront admis gratuitement, que sur la représentation d'un certificat signé du Curé & des Magistrats, Mayeurs & Gens de Loi des Villes & Villages de leur résidence, lequel certificat constatera leurs infirmités & leur état de pauvreté.

X X I V.

Les Propriétaires ou leurs Préposés ne pourront prétendre aucune rétribution ni indemnité, pour raison des terrains affectés au public, ni pour ceux à l'usage du Militaire, & tous Soldats, Cavaliers & Dragons admis à l'Hôpital établi aux Eaux, jouiront gratuitement des eaux & boues minérales; seront cependant obligés, lesdits Soldats, Cavaliers & Dragons, de faire usage des boues dans le quartier du bâtiment qui leur sera affecté, leur étant expressément défendu de se mettre ailleurs.

X X V.

Le Sr. Desmilleville Médecin des Hôpitaux Militaires de Lille, & chargé par SA MAJESTÉ de se rendre de

temps en temps aux Eaux minérales de Saint Amand, veillera avec soin à l'administration & distribution desdites Eaux, à ce que les secours nécessaires pour l'usage des bains, douches & boues soient fournis aux malades avec l'exactitude nécessaire, & à ce que les Employés ou Préposés des Propriétaires remplissent exactement les différentes fonctions qui leur auront été assignées, & ledit Sr. Desmilleville aura attention de rendre compte au Ministre, ainsi qu'à Nous, de tout ce qui lui paroîtra contraire au bien du service.

X X V I I.

Lesdits Propriétaires n'emploieront au service des malades, que des gens de probité & de capacité reconnues, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom.

X X V I I.

Sur ce qu'il Nous est revenu qu'il se commettoit des abus & qu'il y avoit de la négligence, relativement à la réception & l'envoi des lettres à la poste de Saint Amand, & desirant établir une correspondance sûre &

exacte pour l'utilité de ceux qui se rendront aux Eaux pendant la saison, Nous ordonnons au Receveur établi par les Propriétaires, de tenir chez-lui une boëte fermée à clef, à l'effet d'y recevoir les lettres, qu'il aura soin de faire porter deux fois par jour au bureau de la poste de Saint Amand : Savoir, le matin au passage du courrier de la Flandre, & l'après-midi à celui pour la France; cette boëte qui sera toujours fermée servira à rapporter chez-lui les lettres qui arriveront par ces mêmes couriers, & chaque particulier sera tenu de les retirer; & en considération des frais & peines que lui occasionnera cet établissement, il lui sera payé un sol six deniers par lettre ou paquet en sus du prix principal fixé à la poste : Entendons néanmoins excepter de la disposition du présent article, les Soldats, Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, lesquels ne payeront que la taxe portée par la suscription des lettres ou paquets.

X X V I I I.

Ledit Receveur sera obligé de ren-

dre compte au Directeur de la poste de Saint Amand, du montant du port des lettres qui auront été acceptées, comme aussi de lui remettre après un certain temps celles cachetées qui ne l'auroient point été, & il aura soin de renvoyer aux adresses qui lui auront été indiquées, les lettres qui arriveroient après le départ des personnes pour lesquelles elles seroient destinées.

X X I X.

Les auberges de la Croisette étant assez éloignées des Fontaines pour que les malades, infirmes & estropiés qui y sont logés ne puissent se rendre aux Eaux qu'avec beaucoup de peines, & desirant leur en faciliter les moyens & pourvoir autant qu'il est possible à leur soulagement, Nous ordonnons audit Receveur d'avoir & d'entretenir pour le service du public, une ou deux chaises à porteurs ou roulantes bien fermées, & qui seront conduites par gens à ses gages; & pour éviter toute espèce de contestation pour leur salaire, Nous avons fixé chaque course de la Croisette aux Fontaines & des Fontaines à la Croisette : Savoir,

Pour une chaise à porteurs, quinze sols. Pour une chaise roulante, vulgairement appelée vinaigrette ou brouette, dix sols.

X X X.

Il est expressément ordonné aux aubergistes & habitants des environs des Fontaines qui logeront des étrangers pendant la saison des eaux, de leur demander le jour de leur arrivée, leurs noms, qualité & lieu de leur résidence ordinaire, & de remettre cette déclaration dans les vingt-quatre heures au Capitaine, commandant la partie militaire auxdites Eaux, sous peine de dix écus d'amende pour la première fois, & de plus grande en cas de récidive.

X X X I.

Seront tenues toutes personnes de quelque état, qualité & condition qu'elles soient, de se conformer au présent Règlement pour l'usage & le paiement des eaux, bains, douches & boues minérales de Saint Amand, comme aussi de payer les impôts pour les vins & bières qu'elles consommeront, soit dans les auberges, soit dans

les maisons particulières des environs des Fontaines, sans qu'elles puissent s'en dispenser sous prétexte d'exemptions personnelles & autres privilèges, qui ne doivent pas avoir lieu dans un séjour passager.

Mandons à notre Subdélégué à Saint Amand, & au Sieur Desmilleville de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution de notre présent Règlement, lequel sera lû, publié & affiché dans la Ville de Saint Amand & Villages en dépendants.

FAIT ce dix Avril mil sept cent soixante-sept.

Signé TABOUREAU,
Par Monseigneur,
L A L O U.

E R R A T A.

Page 81, ligne 20, qu'externes. lisez qu'externes de ce genre. Page 83, ligne 25, 1665, lisez 1765. Page 110, ligne 24, lambes, lisez lombes.

* * * * *

T A B L E
DES CHAPITRES.

AVANT-PROPOS. Pag. 5.

Chapitre premier. *Découverte des Eaux minérales de Saint Amand, & de leurs effets, avec le détail de leurs différents progrès.* 9.

Chapitre deuxième. *De la distinction & construction des Fontaines minérales de Saint Amand, & de la nature de leurs Eaux, avec une nouvelle analyse.* 24.

Chapitre troisième. *Analyse nouvelle des Eaux & Boues minérales de Saint Amand.* 34.

Dégré de chaleur des Eaux & Boues minérales. 54.

Chapitre quatrième. *Des Vertus spécifiques des Eaux de Saint Amand.* 56.

Chapitre cinquième. *Des Boues minérales de Saint Amand, & de leurs propriétés.* 73.

Chapitre sixième. *Réflexions sur l'usage des Eaux & Boues minérales de*

Saint Amand, & de l'avantage des nouveaux établissemens qu'on y a faits. 81.

Comparaison de l'état des Fontaines & des Boues depuis 1650 jusqu'en 1765, avec celui où elles se trouvent aujourd'hui. 83.

Chapitre septième. *Journal des Cures principales opérées à l'Hôpital Militaire de Saint Amand, pendant l'année 1766, par l'usage des Bains, & des Eaux & Boues minérales.* 108.

Chapitre huitième. *Règlement fait le 10 Avril 1767, par M. de Taboureau Intendant du Haynaut, concernant la police des Eaux, Bains, Douches & Boues minérales de Saint Amand.* 112.

FIN DE LA TABLE.



A P P R O B A T I O N.

J'AI lu par Ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier un Manuscrit intitulé : *Traité Historique & Analytique des Eaux & des Boues de Saint Amand*, par Mr. DESMILLEVILLE, Médecin & Intendant de ces Eaux. Cet Ouvrage est bon & instructif; il contient des observations très-judicieuses qui méritent la confiance du Public & qui font l'éloge de l'Auteur: je l'ai trouvé très-digne de l'impression. A Paris le vingt-deux Juin mil sept cent soixante-sept. RAULIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants civils & autres, nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT ; notre amé le Sr. Desmilleville, Médecin & Intendant des Eaux de Saint Amand, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition, intitulé : *Essai Historique & Analytique des Eaux & des Boues de Saint Amand*; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règle-

ments de la Librairie, & notamment à celui du dix
Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance
du présent Privilège; qu'avant de l'exposer en vente,
le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression du-
dit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'ap-
probation y aura été donnée, es mains de notre très-
cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sr.
DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux
Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un
dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle
de notre dit Sr. DE LAMOIGNON, & un dans celle
de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier
& Garde des Sceaux de France le Sr. DE MAUPEOU;
le tout à peine de nullité des présentes; du contenu
desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir
ledit Exposé & ses ayants causés, pleinement &
paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun
trouble ou empêchement. Voulons que la copie des
présentes qui sera imprimée tout au long, au com-
mencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour
duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par
l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires,
soit ajoutée comme à l'original. Commandons au
premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de
faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis &
nécessaires, sans demander autre permission, & non-
obstant clameur de haro, charte normande & lettres
à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. DONNE' à
Compiègne le cinquième jour du mois d'Août, l'an de
grace mil sept cent soixante-sept, & de notre Règne le
cinquante-deuxième. Par le Roi en son Conseil. LEBEGUE.

Registré sur le Registre XVII de la Chambre Royale &
Syndicale des Lib. & Imp. de Paris N^o. 1491. F^o. 254.
conformément au Règlement de 1723; qui fait défenses art.
41. à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'el-
les soient, autres que les Lib. & Imp. de vendre, débiter,
faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms,
soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la
charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires
prescrits par l'art. 108. du même Règlement. A Paris ce
11 Août 1767, GANEAU Syndic.

